



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2023-2024

Séance plénière du vendredi 27 octobre 2023

Compte rendu

Sommaire

—

Pages

EXCUSÉS	3
ORDRE DU JOUR	3
COMMUNICATIONS	
• COMPOSITION DU PARLEMENT	3
• COMPOSITION DES COMMISSIONS	3
• COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES	3
• CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES	3
• DÉPÔT DE PROJETS ET PROPOSITIONS	4

• RAPPORT DE COMMISSION.....	4
• QUESTIONS ÉCRITES.....	4
• ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION.....	4
• ANNIVERSAIRES ROYAUX.....	4
• NOTIFICATIONS.....	4
PRISES EN CONSIDÉRATION	
• DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PARTENARIAT STRUCTUREL ENTRE BRUXELLES FORMATION ET LES OPÉRATEURS ACTIFS DANS LE CADRE DU DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 2018 RELATIF À LA COHÉSION SOCIALE.....	4
• DE LA PROPOSITION DE DÉCRET CONJOINT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE, MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 JANVIER 2014 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE.....	4
DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
(Oratrice : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....	4
DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar, M. Christophe De Beukelaer et M. Jonathan de Patoul).....	8
COMMUNICATION (SUITE)	
• DÉPÔT D'UNE MOTION EN CONFLIT D'INTÉRÊTS.....	25
QUESTION D'ACTUALITÉ	
• LA PUBLICATION DE LA LIGUE DES FAMILLES SUR LES PLACES EN CRÈCHES À BRUXELLES de Mme Leila Lahssaini à M. Rudi Vervoort, ministre en charge des Crèches (Oratrices : Mme Leila Lahssaini et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....	25
POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky et Mme Farida Tahar).....	26
CLÔTURE.....	30
ANNEXES	
• ANNEXE 1 : COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES.....	32
• ANNEXE 2 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS.....	36
• ANNEXE 3 : ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION.....	39
• ANNEXE 4 : COUR CONSTITUTIONNELLE.....	40

Présidence de M. Kalvin Soiresse Njall, président

La séance plénière est ouverte à 9h36.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 septembre 2023 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Isabelle Emmery, Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Rachid Madrane, M. Matteo Segers et M. Rudi Vervoort, ministre, ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 20 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 27 octobre 2023.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS**COMPOSITION DU PARLEMENT**

M. le président.- Par courrier du 25 septembre 2023, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, président du groupe MR, et Mme Ariane de Lobkowicz m'ont informé de l'adhésion de cette dernière au groupe MR.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président.- Par courrier du 27 septembre 2023, le groupe DéFI m'a informé des modifications suivantes en commissions :

- M. Michael Vossaert siège en qualité de membre effectif de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme ;
- M. Emmanuel De Bock siège en qualité de membre suppléant de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme ;
- M. Marc Loewenstein siège en qualité de membre suppléant de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

Par courrier du 16 octobre 2023, le groupe MR m'a informé de la modification suivante en commission :

- Mme Viviane Teitelbaum est remplacée par Mme Ariane de Lobkowicz en qualité de membre effective de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

Par courrier du 9 octobre 2023, le groupe Ecolo m'a informé du remplacement suivant en commission :

- Mme Farida Tahar est remplacée par M. John Pitseys en qualité de membre du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. le président.- En sa réunion du 20 octobre 2023, le Bureau élargi a entériné :

- la composition, telle que modifiée, de la délégation du Parlement francophone bruxellois au sein de la commission interparlementaire en vue d'examiner le projet de décret et ordonnance conjoints de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un défenseur des enfants commun [doc. 69 (2021-2022) n° 1] ;
- et la composition de la délégation du Parlement francophone bruxellois au sein de la commission interparlementaire en vue d'examiner le projet de décret et ordonnance conjoints de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune relatif à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois [doc. 128 (2022-2023) n° 1].

La composition de ces délégations est annexée au présent compte rendu.

Par ailleurs, le Bureau élargi doit encore entériner en sa réunion de ce 27 octobre 2023 la composition :

- de la délégation du Parlement francophone bruxellois au sein de la commission interparlementaire en vue d'examiner le projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la transition numérique des autorités publiques [doc. 131 (2023-2024) n° 1] ;
- et de la délégation du Parlement francophone bruxellois au sein de la commission interparlementaire en vue d'examiner la proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une commission de Déontologie et d'Éthique [doc. 133 (2023-2024) n° 1].

La composition de ces délégations sera, le cas échéant, annexée au présent compte rendu.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

M. le président.- Par courrier du 18 septembre 2023, j'ai été informé de la constitution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par courrier du 19 septembre 2023, j'ai été informé de la constitution de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Par courrier du 20 septembre 2023, j'ai été informé de la constitution de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande.

Par courrier du 25 septembre 2023, j'ai été informé de la constitution du Parlement flamand.

Par courriers du 10 octobre 2023, j'ai été informé de la constitution du Sénat et de la Chambre des représentants.

DÉPÔT DE PROJETS ET DE PROPOSITIONS

M. le président.- En date du 29 septembre 2023, le Bureau a déposé :

- le compte 2022 du Parlement francophone bruxellois [doc. 130 (2023-2024) n° 1] ;
- la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois [doc. 136 (2023-2024) n° 1].

Ces documents sont envoyés pour examen en commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement qui se tiendra le 20 novembre 2023.

Le Gouvernement francophone bruxellois a déposé :

- en date du 9 octobre 2023, le projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la transition numérique des autorités publiques [doc. 131 (2023-2024) n° 1]. Ce projet est envoyé pour examen en commission interparlementaire ;
- en date du 23 octobre 2023, les projets de décret et de règlement ajustant le budget de la Commission communautaire française, d'une part, pour l'année budgétaire 2023 et contenant le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2024, d'autre part [doc. 134 (2023-2024) n°s 1 à 5 et 135 (2023-2024) n°s 1 à 5]. Ces documents vous ont été communiqués.

RAPPORT DE COMMISSION

M. le président.- La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a clôturé ses travaux concernant les auditions relatives à l'insertion professionnelle de personnes porteuses de handicap dans les secteurs public et privé [doc. 129 (2022-2023) n° 1]. Ce document vous a été transmis par courriel.

QUESTIONS ÉCRITES

M. le président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Ahmed Mouhssin à Mme Barbara Trachte et M. Alain Maron ;
- M. Sadik Köksal et M. Petya Obolensky à M. Rudi Vervoort.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

M. le président.- Le Gouvernement a fait parvenir onze arrêtés de réallocation au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État. Il en est pris acte. La liste de ces arrêtés est annexée au présent compte rendu.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

M. le président.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Leurs Altesses Royales le prince Laurent et la princesse Élisabeth, duchesse de Brabant, à l'occasion de leur anniversaire.

NOTIFICATIONS

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PARTENARIAT STRUCTUREL ENTRE BRUXELLES FORMATION ET LES OPÉRATEURS ACTIFS DANS LE CADRE DU DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 2018 RELATIF À LA COHÉSION SOCIALE

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la création d'un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et les opérateurs actifs dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, déposée par Mme Clémentine Barzin, Mme Latifa Aït-Baala, M. Alain Vander Elst et M. Gaëtan Van Goidsenhoven [doc. 132 (2023-2024) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de résolution est envoyée pour examen en commissions réunies des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, et de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme.

PROPOSITION DE DÉCRET CONJOINT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE, MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 JANVIER 2014 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une commission de Déontologie et d'Éthique, déposée par Mme Farida Tahar, M. Jamal Ikazban, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jonathan de Patoul et M. Christophe De Beukelaer [doc. 133 (2023-2024) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de décret conjoint est envoyée pour examen en commission interparlementaire.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE **Article 81 du Règlement**

M. le président.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement francophone

bruxellois. La séance se déroulera de la façon suivante.

Dans quelques instants, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, exposera la DPG. Une copie de cette déclaration vous a été envoyée par courriel ce jeudi 26 octobre.

Dans la foulée, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :

- groupes politiques : vingt minutes (deux orateurs mandatés maximum) ;
- indépendantes : dix minutes (Mme Austraet et Mme Lefrancq) ;
- orateurs non mandatés : cinq minutes ;
- répliques : cinq minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques à me faire connaître les noms des deux orateurs mandatés qui s'inscrivent dans la discussion et les noms des orateurs non mandatés.

À 14h30, l'ordre du jour et l'heure appelleront, le cas échéant, les questions d'actualité.

À l'issue de ces éventuelles questions d'actualité, nous entendrons la réponse du Gouvernement et les répliques.

La parole est maintenant à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, pour la DPG du Gouvernement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, vous rappelez-vous de la jeune Ougandaise présente au Forum économique mondial à Davos, aux côtés d'autres activistes comme Greta Thunberg, mais qui avait été purement et simplement évincée des photos ? Vanessa Nakate, puisque c'est son nom, mérite pourtant toute la lumière. Face aux injustices, notamment climatiques, de notre vieux monde, cette activiste africaine souligne l'importance de protéger et de mettre la dignité humaine au cœur de nos combats.

Pour ce faire, selon elle, le monde ne peut revenir à ce qu'il était auparavant. Nous devons désormais construire des systèmes plus inclusifs, qui garantissent les besoins fondamentaux de toutes et de tous. En conclusion, elle a déclaré qu'il était plus que jamais temps de valoriser les vies.

Mettre le bien-être des Bruxelloises et des Bruxellois au centre de nos combats et de nos actions, voilà précisément ce qui est au cœur des combats et des actions de notre institution, la Commission communautaire française.

Cette DPG est, comme vous le savez, la dernière de la législature. C'est pourquoi je voudrais prendre le temps de regarder avec vous dans le rétroviseur. Certes, la route ne fut pas simple et les conditions furent difficiles. Je pense bien sûr aux crises successives, mais aussi aux inégalités qui se creusent et aux discriminations qui perdurent, à la précarité grandissante, aux problèmes croissants d'assuétudes dans notre capitale comme ailleurs, aux effets du dérèglement climatique sur les plus faibles et à bien d'autres problèmes qui ne connaissent pas les frontières de notre région.

S'est rajouté, la semaine dernière, le retour de la menace terroriste. Comme vous, j'ai une pensée pour les familles des victimes et pour toutes les personnes affectées, de près ou de loin, par cet événement.

Malgré cette route difficile, nous avons, durant ces quatre années et quelques mois, renforcé les missions de la Commission communautaire française et préservé ses

moyens. Le Gouvernement francophone bruxellois a toujours eu comme objectif de ne laisser personne de côté.

Depuis 2019, la Commission communautaire française a fait ce qu'elle fait de mieux : être aux côtés des Bruxelloises et des Bruxellois et de leurs associations. Que ce soit dans les crèches, les centres de planning familial, les maisons d'accueil, l'école, le théâtre, sur le terrain de football et en entreprise de travail adapté, la Commission communautaire française est présente à chaque étape de la vie et améliore le bien-être des Bruxelloises et des Bruxellois. Les politiques publiques ambitieuses développées durant cette législature le démontrent.

Les accords du secteur non marchand ont permis de passer des applaudissements du confinement à des avancées concrètes pour les travailleurs, et surtout pour les nombreuses travailleuses. Je pense notamment aux revalorisations salariales, à l'abonnement aux transports en commun, au Plan social santé intégré (PSSI), ainsi qu'aux moyens importants dégagés grâce à la cocomisation, mais aussi à la promotion de la santé et ses nouvelles actions pour agir sur les déterminants de la santé, notamment l'alimentation et le logement, au bien-être et à l'émancipation des jeunes à travers la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), aux personnes en situation de handicap (PSH), particulièrement de grande dépendance, et à l'augmentation des places disponibles. Je pense également à l'indispensable cohésion sociale dont Bruxelles a tant besoin et au décret qui renforce son impact, aux perspectives plus stables pour les projets et associations grâce aux subsides pluriannuels, dont nous parlerons bientôt, ou encore à la stratégie qualification-emploi pour les métiers en pénurie et porteurs.

Plus qu'une liste, c'est la concrétisation d'une ambition : mettre le social et la santé au cœur des décisions. Autrement dit, préserver ce secteur des tempêtes et des arbitrages difficiles et refuser de sacrifier le bien-être des Bruxellois et des Bruxelloises. Jamais à Bruxelles, le Collège n'avait mis autant d'énergie pour soutenir les acteurs du secteur social et de la santé sur le terrain.

D'aucuns parlent d'un risque d'évaporation de la Commission communautaire française. Comment pourrait-on sérieusement croire que les missions de la Commission communautaire française puissent disparaître ? Elles sont trop importantes et trop nécessaires, et elles perdureront, quoi qu'il arrive. Au nom du Collège, je tiens d'ailleurs à remercier tous les agents de la Commission communautaire française, les directeurs d'administration, les conseillers chefs de service ainsi que toutes les associations.

Avant de détailler nos actions, j'attire votre attention sur la particularité de cet exercice de présentation de la DPG, à savoir que nous allons discuter des priorités politiques sans avoir encore pu discuter du budget, dont nous débattons en novembre. En plus, 2024 sera une année particulière sur le plan de la mise en œuvre des politiques. Nous nous plions malgré tout à l'exercice. Cap sur 2024, un cap qui maintient la Commission communautaire française comme le partenaire des Bruxelloises et des Bruxellois, en particulier des plus précarisés, à travers les politiques que je vais vous présenter.

Je commencerai par le non-marchand. Les crises successives ont mis un coup de projecteur sur ces métiers indispensables à la qualité de vie de chacune et chacun. Je parle ici du secteur du non-marchand, du secteur du « care ». Là encore, nous avons mis les moyens ! Les 57 millions d'euros issus des accords du non-marchand seront employés sous cette législature. Nous poursuivons la mise en œuvre de ces accords au niveau de la Commission

communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour revaloriser les métiers concernés.

Les abonnements STIB, l'engagement d'assistantes et d'assistants sociaux dans les maisons médicales, le treizième mois pour les entreprises de travail adapté, la nouvelle classification de fonction IFIC et les revalorisations barémiques en social-santé, la campagne « #Jaimemonmétier », la numérisation et ma mutualisation constituent autant d'avancées qui améliorent les conditions de travail sur le terrain.

En 2024, toujours en concertation avec les partenaires sociaux, de nouvelles avancées verront le jour :

- la plateforme permanente de concertation du non-marchand auprès de Brupartners devrait être instituée en 2024 par un accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région de Bruxelles-Capitale, fruit de 4 années de travail ;
- la classification de fonction IFIC pour les secteurs de la Commission communautaire française relevant des CP 318 et 332 – première nationale dans ce type de secteurs – verra également le jour en 2024.

Plus que jamais, nous mettons le « care » au centre de nos actions.

J'aborde ensuite le social-santé. Pour la première fois, notre Région a uni ses moyens et ses administrations afin de développer une action cohérente pour la première ligne d'aide et de soins et pour la promotion de la santé. Il s'agit du PSSI, au service des Bruxelloises et des Bruxellois. Ce plan concerne tant la Commission communautaire française que la Commission communautaire commune.

L'objectif ? Soutenir les personnes qui en ont besoin, chacune selon son niveau de compétence, dans l'esprit de l'universalisme proportionné. Le PSSI promeut aussi une plus grande collaboration entre les acteurs de terrain pour faire face ensemble aux situations de plus en plus complexes et nombreuses que traversent les personnes.

Le PSSI, c'est déjà du concret avec :

- la création de cinq bassins d'aide et de soins pour une meilleure adéquation entre les besoins des habitants et les services ;
- la mise en place de nouveaux centres sociaux-santé intégrés ;
- le déploiement de contrats locaux social-santé dans 18 quartiers prioritaires.

Le nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé 2023-2027, qui fait partie intégrante du PSSI, relève les mêmes défis. Les projets prioritaires se déploient d'ores et déjà, tant pour ce qui relève d'une alimentation saine, de qualité et accessible, que de la santé sexuelle et reproductive ou de la santé mentale et des assuétudes.

Nous soutenons également la nouvelle Maison arc-en-ciel de la santé, pour une meilleure qualité de vie des personnes LGBTQIA+, et renforçons nos collaborations avec Unia et l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour lutter contre les discriminations et le racisme.

Par ailleurs, la généralisation de l'EVRAS se poursuit, notamment grâce au texte que vous avez adopté voici quelques semaines.

En 2024, la prochaine étape concerne l'ambulatoire et la pluriannualisation des soutiens aux associations. Nous en reparlerons ici très prochainement. Pour améliorer cette offre sur le territoire, nous visons trois priorités :

- renforcer l'offre généraliste primaire, en aide sociale, santé somatique et accompagnement psychologique par la création d'un nouvel agrément, le centre social-santé intégré, qui recouvre dans un même projet des acteurs du social, un centre d'action sociale globale (CASG) et de la santé et une maison médicale, dans une volonté de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires ;
- renforcer le soutien aux acteurs de l'ambulatoire pour répondre aux défis de la collaboration entre acteurs pour améliorer la prise en charge des personnes en situation complexe à travers Brusano, qui devient un acteur piloté conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ;
- renforcer les secteurs et services existants. Le travail de concertation important nous permettra d'aboutir début 2024.

J'aimerais revenir sur certains de ces secteurs en social-santé. En santé mentale, les projets de soins initiés dans le cadre de la crise sont pérennisés et beaucoup seront agréés dans le cadre de cette réforme du décret ambulatoire. Il s'agit de quatre lieux de liens et de santé communautaire, ainsi qu'une dizaine de projets au profit de la mobilité et l'interdisciplinarité des soins.

Ces dernières années, les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) ont répondu au défi de la mise en œuvre du parcours obligatoire et de l'arrivée des Ukrainiens. Comme vous le savez, ces BAPA seront cocomisés dès 2024. Toutefois, la Commission communautaire française restera compétente pour les formations de langue française dispensées dans le cadre du parcours d'accueil.

La capacité des dix-sept maisons d'accueil a été renforcée, avec 64 places supplémentaires au bénéfice des familles monoparentales, et donc des mamans solos, des jeunes et des femmes victimes de violences. Bruxelles dispose désormais de 746 places.

Quatorze maisons médicales ont été agréées au cours de ces trois dernières années. À titre de comparaison, sur les dix années précédentes, à peine neuf maisons médicales avaient été agréées. En 2024, l'offre en accompagnement social et de santé en première ligne généraliste sera renforcée dans les domaines de l'accueil et de la coordination.

La capacité de l'aide à domicile, qui apporte chaque jour un soutien vital aux personnes en perte d'autonomie, a été augmentée depuis 2019. L'augmentation de plus de 8 % du nombre d'heures soutenues par la Commission communautaire française est effectivement inédite. En 2024, nous en renforcerons encore les équipes et faciliterons leur travail avec la numérisation du service d'appui pour diminuer leur charge administrative, au profit du travail de terrain.

L'objectif pour la fonction publique est d'aboutir, d'ici à la fin de la législature, à une amélioration générale de la carrière des fonctionnaires. Le conseil de direction poursuivra la mise en œuvre du plan stratégique et de la DPG.

En 2024, les projets en matière d'attractivité et de formation devraient atterrir. Je pense notamment aux collaborations renforcées entre entités régionales, ainsi qu'à l'accompagnement au numérique. Après plusieurs années

de travail sur son développement, l'administration devrait bientôt être dotée de cadastres fonctionnels tant pour l'associatif bénéficiaire de subsides que pour l'emploi subventionné.

J'en viens au handicap. Au sein de la Commission communautaire française, l'aide aux PSH constitue une politique d'inclusion et des projets essentiels pour les Bruxelloises et Bruxellois. Le Gouvernement a renforcé les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux PSH.

En 2024, le Collège terminera le processus administratif des arrêtés d'application du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Les moyens dégagés par la cocomisation à destination de la grande dépendance renforceront les services d'accueil dès septembre 2023 : plus de 60 équivalents temps plein compléteront les équipes qui accueillent des personnes dites « grandes dépendantes ».

Concernant les infrastructures, les moyens sont aussi alloués pour répondre favorablement aux différentes demandes reçues par l'administration. Certains chantiers en cours, répondant à des besoins importants, clairement identifiés dans les conclusions de l'étude « cadastre et besoins », sont pérennisés. Il s'agit principalement du guichet unique d'information handicap.brussels ainsi que du projet de la maison de l'autisme, qui se déploiera dans le château des Trois Fontaines, en attendant la fin des travaux sur Usquare.

Enfin, les résultats de l'étude relative aux entreprises de travail adapté (ETA) bruxelloises, en vue d'un « new deal », sont attendus pour la fin du premier quadrimestre 2024. Ces conclusions seront très importantes pour déterminer les actions à mener dans ce secteur lors de la prochaine législature.

Abordons maintenant le transport scolaire. La Commission communautaire française assure le transport scolaire de 3.000 élèves inscrits dans 53 implantations d'enseignement spécialisé à Bruxelles. Pour assurer ce service, elle organise 185 circuits en bus et engage 210 accompagnateurs. Ceci constitue un vrai défi logistique quotidien, pour l'administration et les acteurs sur le terrain.

À la rentrée 2022, la pénurie de chauffeurs et d'autres difficultés d'organisation ont amené la Commission communautaire française à développer de nouvelles solutions. Le Gouvernement a mis en place des modes de transport alternatifs, comme la location de 14 minivans, l'engagement de 14 chauffeurs avec permis B, la mise à disposition de 19 taxis et la mise sur pied de huit rangs à pied ou en transport en commun pour environ 170 enfants.

Un audit a permis d'identifier une trentaine de recommandations destinées à améliorer le service, tout en avançant vers une mobilité plus active. La mise en œuvre de ces recommandations suit son cours. Une des pistes consiste à engager un transfert modal pour une partie du public. En effet, 12 % à 15 % d'enfants sont en réalité en capacité d'utiliser des alternatives aux compagnies privées. Ce transfert devrait permettre de redonner des moyens aux enfants qui en ont le plus besoin.

À la rentrée 2023, la situation est encore perfectible. Le Gouvernement est conscient des difficultés qui subsistent et la Commission communautaire française travaille sans cesse à améliorer le mode d'organisation. En 2024, les moyens sont consolidés, permettant de pérenniser l'ensemble des circuits et de faire avancer la réforme structurelle un peu plus. Il est notamment prévu de développer une application de géolocalisation des bus et de mettre à l'essai un certain nombre de nouveaux rangs STIB

accompagnés, pour les enfants qui en ont les capacités psychomotrices et mentales.

L'objectif est bien de développer une stratégie de mobilité spécifique pour chaque établissement d'enseignement spécialisé et ainsi de construire un système où chaque enfant bénéficie d'un transport adapté à ses besoins, accompagné ou en autonomie, jusqu'à l'école de son choix. Le Gouvernement restera attentif à l'évolution de la situation et mettra en œuvre les actions nécessaires pour assurer un transport scolaire de qualité à chacune et chacun.

Eu égard à l'enseignement, en tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française participe à l'effort collectif des pouvoirs publics pour répondre à l'explosion démographique. L'augmentation de l'offre de places dans l'enseignement obligatoire – qui constituait la priorité majeure de la législature – est désormais une réalité, avec la création des deux nouvelles écoles à pédagogies actives sur le campus du CERIA. Nous avons assisté à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'École Jules Verne il y a quelques semaines. Quant au lycée alternatif bruxellois (LAB) Marie Curie, il accueille ses premiers élèves de troisième année depuis cette rentrée et s'installera dans son nouveau bâtiment au début de l'année 2024. Il ouvrira ses classes par année et, à terme, les deux écoles auront ensemble une capacité de 1.200 élèves.

Autre projet d'envergure, la rénovation et l'extension de l'Institut Alexandre Herlin permettront d'accueillir davantage d'enfants en situation de handicap, avec une ouverture du bâtiment programmée en 2025.

Les écoles de la Commission communautaire française ont par ailleurs développé leur offre, avec notamment l'ouverture de nouvelles sections dans l'enseignement ordinaire qualifiant en lien direct avec le marché de l'emploi bruxellois.

Autre priorité importante : proposer un enseignement public de qualité accessible. Les initiatives se sont multipliées depuis le début de cette législature pour tendre notamment vers la gratuité, avec :

- la généralisation du pack scolaire gratuit et de la prise en charge des frais de photocopies pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire ;
- la mise à disposition de protections périodiques gratuites pour l'ensemble des élèves et étudiantes des écoles de la Commission communautaire française, depuis la rentrée 2021 ;
- la création d'une épicerie solidaire sur le campus du CERIA pour les étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur et de promotion sociale, en janvier 2022 ;
- pour les nouveaux élèves des filières qualifiantes, la prise en charge des équipements de protection individuelle et des matériels, outillages et équipements d'usage collectif ordinaire, depuis la rentrée scolaire 2023.

Enfin, le campus du CERIA accueille près de 6.000 personnes sur un site de douze hectares. Il est le troisième campus étudiant sur le territoire de la Région, après ceux de l'ULB et de la VUB. La Commission communautaire française maintient ses efforts en matière de maintenance, de rénovation et d'amélioration des conditions d'enseignement dans une optique de durabilité et de performance énergétique. Des initiatives pédagogiques innovantes voient le jour, avec notamment les jardins didactiques, les serres pédagogiques et des potagers.

Du côté de la culture, depuis le début de la législature, la Commission communautaire française tend à renforcer

l'accessibilité de la culture pour les publics dits éloignés ou empêchés. C'est pourquoi nos moyens sont principalement orientés vers les projets culturels, où le volet de médiation culturelle est particulièrement développé.

Par ailleurs, les moyens dédiés à BX1 seront augmentés dans le cadre de son nouveau contrat de gestion pour la période 2024-2028.

Enfin, la candidature de Molenbeek comme Capitale européenne de la culture en 2030 sera également soutenue par la Commission communautaire française, partenaire de la première heure de ce projet ambitieux.

Je poursuis avec la petite enfance et les crèches. En matière de subventions aux infrastructures d'accueil de la petite enfance, l'action de la Commission communautaire française se poursuit dans le cadre des appels à projets conjoints avec l'Office de la naissance et de l'enfance : d'une part, celui de 2014-2018 et, d'autre part, celui de 2022-2026. Sur cette base, la Commission communautaire française a financé l'ouverture de 1.456 nouvelles places entre 2019 et 2023, et 664 places sont encore programmées.

Les critères prioritaires restent la faiblesse du taux de couverture, avec une attention particulière pour les communes et quartiers affichant un taux de couverture inférieur à 33 %, tout comme les publics cibles tels que les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi ou encore l'accueil d'urgence.

J'en viens à la cohésion sociale. La nouvelle législation – décret et arrêté d'application – a vu le jour, comme le prévoyait la DPG. Cette réforme a engendré ses premiers impacts sur le budget de la cohésion sociale en 2022. Parmi les volets les plus importants, celui relatif à la procédure d'agrément du secteur a aussi vu le jour.

Grâce encore à la cocomisation fin 2022, le Collège a mis les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme globale de la cohésion sociale, qui sera poursuivie en 2024.

En matière de sport, une collaboration étroite avec l'administration a permis une simplification significative des formulaires de demandes, ainsi que la création d'un guichet humain à destination des asbl demandeuses. L'objectif est de limiter l'impact de la fracture numérique sur l'octroi des subsides sport.

En 2024, la Commission communautaire française mettra encore les moyens pour soutenir au mieux les clubs et asbl sportives, pour le plus grand bien des Bruxelloises et des Bruxellois. Ces moyens sont destinés tant au sport au féminin qu'aux infrastructures et aux projets des clubs. Comme les années précédentes, une attention particulière portera sur les publics fragilisés.

Enfin, j'aborde la formation professionnelle. Les indicateurs de l'emploi évoluent favorablement à Bruxelles. Selon Statbel, c'est la première fois qu'il y a plus de 500.000 Bruxelloises et Bruxellois à l'emploi. Nous avons dès lors amorcé une bonne trajectoire et il faut continuer à renforcer les projets d'activation et de formation, en priorité pour les personnes les plus éloignées du marché du travail.

C'est pourquoi, en 2024, le Collège renforce son engagement pour former davantage de Bruxelloises et de Bruxellois, à travers les actions suivantes.

Ainsi, Bruxelles Formation et ses partenaires – les organismes d'insertion socioprofessionnelle – proposeront toujours plus de formations de qualité. FormaForm, le centre multipartenarial dédié au développement des compétences des professionnels, est d'ailleurs à leurs côtés.

L'offre de validation des compétences sera également renforcée et la réforme de la formation en alternance atterrira. En effet, sur la base des recommandations de la commission délibérative sur le sujet, le Collège a approuvé une note d'orientation ambitieuse pour en faire une filière d'excellence.

En parallèle, afin de soutenir nos entreprises et lutter contre la vacance d'emploi, des formations sur mesure menant directement à l'emploi seront mises en place. C'est une réponse innovante aux pénuries d'emploi, en faisant travailler main dans la main les secteurs avec nos services publics d'emploi et de formation professionnelle.

En résumé, la Commission communautaire française agit : parce qu'accéder durablement à l'emploi, c'est sortir de la précarité et gagner en autonomie.

Vous l'aurez compris, la Commission communautaire française et ses missions sont plus que jamais essentielles et nous continuerons d'intensifier les moyens pour les réaliser. Notre Région est soumise à de nombreux chocs. Bruxelles prend plus que sa part dans l'apport de solutions à ces nombreux problèmes qui dépassent les frontières de notre Région. Dans ces conditions, le Gouvernement francophone bruxellois a développé et développera en 2024 des projets au plus près de la réalité, toujours et encore avec l'associatif et l'administration.

Je vais écouter avec une grande attention tous vos commentaires et vos questions dans le cadre du débat qui va suivre.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

M. le président.- J'ouvre la discussion de la DPG du Gouvernement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La DPG de cette année est un peu particulière, puisqu'il s'agit de la dernière de la législature. L'heure du bilan est arrivée. Pourtant, le discours que vous venez de nous tenir, Madame la ministre-présidente, est fort étriqué.

Depuis le début de la législature, les DPG sont de moins en moins stimulantes au fil des années. Celle présentée cette année ne fait malheureusement pas exception à la règle. C'est un marqueur très évocateur du réel manque de volonté de la part du Collège actuel de faire vivre cette institution qui perd de sa substance et de sa pertinence au fil des législatures.

Vous dites avec fierté que la Commission communautaire française est la partenaire des Bruxellois, mais ces derniers ont-ils réellement en tête que la Commission communautaire française est leur partenaire ? Rien n'est moins sûr. Soyons honnêtes : en définitive, très peu savent ce qu'est la Commission communautaire française et quel est son rôle. D'ailleurs, ce rôle est de plus en plus flou étant donné la politique menée depuis plusieurs années par le Collège actuel et par les précédents. Cette politique a consisté à amputer cette institution de certaines prérogatives à cette institution pour la cantonner progressivement à un rôle de distributeur de subsides.

La cocomisation, ce néologisme qui commence à se diffuser depuis le début de la législature, est venue accentuer ce que l'on peut clairement nommer un déclin de notre institution. Ainsi, les BAPA, les aides à l'emploi en matière de handicap,

certaines centres d'accueil pour personnes porteuses de handicap, la médecine préventive ou encore les différents services de coordination professionnelle en première ligne de santé, relèvent d'autant de compétences qui devraient très prochainement être transférées à la Commission communautaire commune, en tout ou partie.

Outre le fait que cela soustrait encore certaines compétences à la Commission communautaire française, il serait temps de s'interroger sur les conséquences pour le statut des francophones à Bruxelles. En effet, le fait que nous, francophones, nous nous défaisions progressivement d'une série de compétences, implique que celles-ci seront gérées collectivement par les francophones et les néerlandophones au niveau de la Commission communautaire commune. Ces derniers n'ayant nullement l'intention de se dessaisir de leurs propres compétences, nous courons le risque d'assister au renforcement progressif d'une asymétrie.

L'exemple du parcours d'accueil est parlant de ce point de vue. En effet, si votre Collège entend transférer les BAPA de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune, nous savons que les néerlandophones ne partagent pas du tout cette intention. En effet, les bureaux d'accueil bruxellois néerlandophones pour l'intégration civique (Brussels Onthaalbureau voor Inburgering) continueront bien à relever du Gouvernement flamand et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le Collège de la Commission communautaire française ne semble pas vouloir y prêter attention, ou prendre le soin de débattre des conséquences du processus de transfert des compétences vers la Commission communautaire commune. En effet, avec un tel procédé, la Commission communautaire française permet aux néerlandophones de participer pleinement aux décisions concernant les citoyens bruxellois francophones. Une asymétrie dans le traitement des Bruxellois va immanquablement voir le jour, ainsi qu'une distorsion des droits entre francophones et néerlandophones vivant dans notre Région.

La Commission communautaire française est pourtant censée réglementer toute une série de matières en lien avec le quotidien de plus de 900.000 francophones. Or, et plus encore depuis le début de cette législature, l'identité francophone de Bruxelles perd de sa consistance. Pendant ce temps, les néerlandophones, eux, mènent des actions pour promouvoir l'identité flamande de Bruxelles, il suffit pour s'en rendre compte de jeter un rapide coup d'œil sur le site de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

La notion de francophone en Région bruxelloise semble de plus en plus difficilement trouver sa traduction politique et institutionnelle, de même que l'on perçoit de moins en moins bien les projets politiques francophones portés par votre institution. D'ailleurs, les citoyens francophones bruxellois semblent tellement plongés dans l'incompréhension vis-à-vis des compétences de notre institution, qu'ils n'ont formulé aucune suggestion citoyenne pour l'organisation des commissions délibératives. Ainsi, les seules commissions délibératives organisées au sein du Parlement francophone bruxellois – sur le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise et sur la formation en alternance – ont été constituées sur la base de propositions des groupes politiques, ce que nous avons dénoncé.

On peut d'ailleurs constater que votre Gouvernement, Madame la ministre-présidente, prend lui-même les devants pour solliciter l'annulation de certaines séances plénières, ce qui laisse penser que votre majorité n'estime pas très utiles les réunions dans cet hémicycle.

Pourtant, s'il est bien un élément de cohésion sociale majeur dans notre Région, c'est l'usage du français, qui lie les habitants des quatre coins de Bruxelles. Mais les majorités régionales successives de ces dernières années préfèrent se lancer irrémédiablement dans une promotion constante de l'unilinguisme anglais, sous le couvert trompeur d'un multilinguisme de façade.

Vous vous félicitez, Madame la ministre-présidente, de l'évolution de la situation, en arguant que la cocomisation est un véritable bienfait pour les francophones bruxellois. Comme l'a dit Victor Hugo, « Ce qui d'abord est gloire à la fin est fardeau. ».

J'aimerais également revenir sur un autre fait marquant de cette législature : la création *ex nihilo* du poste d'agent de liaison. Cette fonction, à laquelle vous n'étiez pas favorable de prime abord, a finalement vu le jour de manière totalement opaque, sans que le Parlement en soit informé. Nous avons en effet appris la nouvelle par voie de presse.

C'est d'autant plus choquant que vous disiez encore il y a quelque temps, avant la création du poste, que celui-ci ne verrait finalement pas le jour, étant donné son manque de pertinence avoué. Mais ce poste a été créé, et son manque de pertinence est effectivement avéré, comme en témoigne le fameux rapport intermédiaire rendu avec plus de six mois de retard et ne contenant absolument rien d'exploitable. La Commission communautaire française ne sort certainement pas grandie de cette saga politique, et les relations entre francophones non plus.

Ce n'est évidemment pas le seul raté du Collège durant cette législature. La liste n'a malheureusement eu de cesse de s'allonger durant ces cinq dernières années.

Au niveau de la formation professionnelle, vous énoncez fièrement que c'est la première fois qu'il y a plus de 500.000 Bruxellois en situation d'emploi. Ce n'est pourtant pas la première fois que notre Région détient le plus haut taux de chômage de notre pays, soit 15 % en septembre dernier. Il n'y a pas de quoi se réjouir ou en tirer une fierté particulière.

L'une des grandes promesses de cette législature en la matière était la création de la Cité des langues. Dans un pays où la maîtrise du néerlandais et d'autres langues est évidemment un réel atout pour trouver un emploi, une telle initiative était plus que nécessaire. Et pourtant, la Commission communautaire française n'a pas réussi à la concrétiser complètement. Certes, il existe une Cité des langues, mais exclusivement de manière virtuelle. Nous regrettons fortement que l'ouverture d'un tel lieu ne voie finalement pas le jour, surtout au vu des exigences sur le marché du travail et du manque de compétences linguistiques des demandeurs d'emploi bruxellois.

Vous avez également évoqué les BAPA. Le bilan du parcours d'accueil est particulièrement mitigé. En effet, outre le fait que le caractère obligatoire du parcours ait été mis en œuvre très tardivement, l'efficacité du dispositif est très sérieusement remise en question. L'insertion socioprofessionnelle semble être pratiquement nulle, tant selon l'avis de la Cour des comptes que selon le sondage du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI).

En effet, aucun impact positif n'a pu être identifié sur l'accès à l'emploi ou la situation financière et professionnelle des primo-arrivants ayant suivi le parcours d'accueil, ceux-ci n'ayant pas plus tendance à trouver un emploi que l'ensemble des personnes étrangères à Bruxelles. C'est problématique.

Nous constatons en outre qu'aucune attestation de réussite n'est encore délivrée à la fin du parcours. Il semble actuellement impossible d'en évaluer l'efficacité, faute d'indicateurs objectifs dans les différents modules de formation.

Le bilan du dispositif d'intégration en Région bruxelloise est donc très mauvais. Ce sont malheureusement les primo-arrivants eux-mêmes qui paient le prix des attermoissements, des hésitations et du manque de volontarisme de votre majorité.

Un autre cas de figure démontrant les carences flagrantes de la politique menée par le Collège est celui du transport scolaire. Nous nous rappelons tous, à la rentrée 2022, du désarroi profond dans lequel ont été plongés les parents d'enfants en situation de handicap pour qui aucune solution de transport scolaire n'était disponible, faute de prévoyance dans le chef du Collège.

Un audit a été réalisé, dont les résultats ont été rendus publics en octobre 2021. Chaque année, le groupe MR a demandé quand la mise en œuvre des recommandations aurait lieu. Cela a pris beaucoup de temps, trop de temps. La pénurie de chauffeurs de 2022 aurait pu être évitée, car l'audit la considérait comme un risque imminent. Contrairement à vos dires, la situation est loin d'être pérenne, car des annulations de parcours ont été constatées lors de la rentrée 2023.

Je me dois aussi de mentionner le parcours hallucinant du projet de musée des migrations. Les plus anciens s'en souviendront, cette idée a été émise pour la première fois il y a vingt ans. Le projet était inscrit dans l'accord de majorité et quelques moyens ont même été dégagés par le Collège pour financer le travail d'un groupe d'experts. Pourtant, l'audition récente de ses membres en commission nous a révélé un incontestable désinvestissement du cabinet Vervoort. Les experts ont exprimé leur frustration et leur confusion par rapport aux objectifs initiaux du groupe de travail : absence de lettre de mission claire émanant du cabinet et de début de vision politique. Ils n'étaient même pas au courant qu'ils devaient réaliser un rapport avant la fin de cette législature.

Ainsi donc, Madame la ministre-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Collège de la Commission communautaire française, le bilan de cette législature n'est guère réjouissant et mon collègue David Weytsman poursuivra la démonstration que je viens de faire de cette situation. Que ce soit sur le plan des politiques menées ou même d'image, les citoyens bruxellois francophones ne comprennent plus le rôle de cette institution dont ils ne perçoivent pas la plus-value. Le Collège lui-même témoigne d'une forme de dédain envers cette Assemblée et ne montre guère l'exemple. Avec l'aval de la majorité, vous participez à transformer la Commission communautaire française en institution fantomatique.

Alors que le citoyen demande davantage de clarté et de transparence, des élus fournissant un travail de fond et de qualité, et de l'argent public mieux dépensé, l'action de la Commission communautaire française n'est plus comprise ni même compréhensible à ses yeux.

Loin de moi l'idée de préserver à tout prix une Commission communautaire française qui n'apporterait aucune plus-value à nos concitoyens. Mais la mise à la découpe de nos compétences au bénéfice d'une cocomposition en étapes successives devrait à tout le moins nous imposer une véritable réflexion. Il nous faudrait songer aux conséquences d'une juxtaposition de services bilingues avec une surcharge spécifiquement néerlandophone. Bien que la lasagne institutionnelle bruxelloise soit franchement indigeste,

l'évaporation progressive de la Commission communautaire française au profit de la Commission communautaire commune pose de légitimes questions que le Collège évacue mine de rien, laissant ainsi notre institution, dépourvue de toute perspective, poursuivre son délitement.

Souvenons-nous des mots de Clemenceau : « Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire. ».

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. le président. - Nous voici abreuvés des paroles de Victor Hugo et de Georges Clemenceau. J'espère que vous maintiendrez le niveau, Monsieur Weytsman !

M. David Weytsman (MR). - En préparant ma réponse, j'ai relu nos échanges, notamment ceux qui ont suivi votre première DPG, en 2019. Vous faisiez alors montre d'ambition. Une nouvelle ère allait commencer ! Le rideau commence à tomber sur cette législature et c'est l'occasion de faire le bilan.

Pour les matières dont je vais traiter, je crains que le constat ne soit particulièrement sévère. Votre approche des questions sociales et de la santé semble n'avoir laissé aucune empreinte significative ni dans les secteurs concernés ni dans le cœur des Bruxellois. Elle bute toujours sur un manque de moyens financiers sans que des initiatives innovantes aient été prises pour y remédier.

Quant à la politique d'aide aux PSH, elle demeure malheureusement le parent pauvre de votre Gouvernement, laissant des milliers de Bruxelloises et de Bruxellois, des milliers de familles parmi les plus vulnérables dans des situations particulièrement injustes.

Madame la ministre-présidente, souvenez-vous de 2019, lorsque je vous interrogeais sur le défi du vieillissement de la population et de la croissance des besoins en soins de santé pour nos aînés. Dans cette Assemblée, tout le monde était d'accord sur le maintien des seniors chez eux le plus longtemps possible. Une telle ambition passe indiscutablement par le renforcement des services d'aide à domicile. Vous nous avez annoncé à plusieurs reprises que vous augmenteriez le nombre d'heures de ces services de 8 %. Le résultat est particulièrement maigre, bien loin des recommandations de la commission spéciale Covid-19. Pourquoi ?

Quant à la lutte contre l'âgisme, il vous reste huit mois pour agir. Jusqu'ici, rien n'a été fait. Quelles mesures comptez-vous prendre dans ce domaine ?

En complément des politiques axées sur nos aînés, je souhaite revenir, comme à chaque fois, sur les politiques en faveur des aidants proches, à savoir ces centaines de milliers de Bruxelloises et Bruxellois qui consacrent des dizaines d'heures par semaine à aider les autres, sans rien demander en échange. Ce secteur demandait deux choses : un statut reconnu et connu, d'une part, et un référent aidant proche dans les contrats locaux social-santé, d'autre part. Qu'a fait votre Gouvernement au cours des quatre dernières années en la matière ? En Région bruxelloise, il n'existe qu'un seul lieu de répit, par ailleurs très peu soutenu.

Je rappelle que votre majorité a refusé notre stratégie en la matière. Je ne peux croire évidemment que vous laissez consciemment des centaines de milliers de Bruxellois sur le carreau.

En santé mentale, nous connaissons ensemble les ravages de la crise financière de 2008. Nous connaissons les ravages des tragédies liées aux attentats de 2016. Nous connaissons

aussi les tourments de la crise de la Covid-19 et son impact sur la santé mentale de tous les Bruxellois, en particulier des plus jeunes. Votre majorité s'était aussi engagée ici même à en faire une priorité.

Pourtant, à ce jour, je constate seulement que vous n'avez alloué que 1,8 million d'euros supplémentaires pour pérenniser les projets engagés pendant la crise sanitaire et vous n'avez prévu qu'un seul agrément pour une structure qui offrait d'ailleurs déjà des services de santé mentale. C'est dire si cela est dépourvu d'effets concrets pour les Bruxellois !

En revanche, aujourd'hui, j'entends enfin votre volonté de soutenir quatre lieux de lien et de santé communautaire dans le cadre de la réforme du décret relatif à l'offre de services ambulatoires. Une réforme dont on parle depuis cinq ans, Madame la ministre-présidente, le temps presse ! Ces agréments seront-ils attribués durant cette législature ?

Votre déclaration élude un problème fondamental, à savoir les problèmes de drogue qui sont de plus en plus envahissants dans notre société. L'actualité en témoigne tous les jours. Que ce soient dans nos stations de métro, dans nos rues ou même dans nos familles, Bruxelles est désormais une plaque tournante majeure du trafic de drogues en Europe. En 2021, on ricanait et on haussait les épaules lorsque j'interrogeais le Gouvernement sur la présence du narcoterrorisme à Bruxelles. Aujourd'hui, la police, les communes et le parquet en font une priorité, mais la Commission communautaire française a également un rôle à jouer. Elle peut prévenir l'usage de drogues, légales ou illégales ; elle doit informer les jeunes en particulier, et les moins jeunes, sur les ravages et les conséquences de ces drogues ou de médicaments mal utilisés, même si des services existent, je le reconnais, mais reconnaissez aussi qu'ils demeurent totalement insuffisants.

Pouvez-vous nous présenter le bilan de votre législature dans cette matière et les mesures que vous mettrez en œuvre ces prochains mois pour lutter contre ce fléau ?

En matière de santé mentale et de maladies sexuellement transmissibles, j'ai, à maintes reprises, préconisé de prendre exemple sur Paris dont l'objectif est d'atteindre zéro contamination et zéro nouvelle infection d'ici à 2030.

En 2022, sur les 781 nouveaux cas, 251 ont été recensés en Région de Bruxelles-Capitale. Bien sûr, le Plan de Promotion de la santé précédent prévoyait déjà des mesures telles que le soutien à la concertation des acteurs, le maintien des efforts et de prévention des infections sexuellement transmissibles, la facilitation de l'accès au dépistage y compris du VIH et de l'hépatite C dont on a parlé à de multiples reprises, etc.

Pourtant, aujourd'hui encore, en Belgique, quelque 1.000 personnes vivent avec une infection non diagnostiquée. Ma question sera donc claire : quelles nouvelles mesures allez-vous prendre pour intensifier les dépistages et la sensibilisation ? Nous connaissons précisément les publics cibles, Madame la ministre-présidente. Qu'attendez-vous pour lancer une sensibilisation massive aux outils existants, notamment la prophylaxie pré-exposition (pre-exposure prophylaxis, PrEP), dont nous discutons régulièrement ?

Cette question, comme d'autres, souligne l'importance de l'EVRAS. Comme vous le savez, nous vous soutenons à cet égard, pour autant bien sûr que ces formations soient dispensées par des personnes compétentes. Le groupe MR demeurera vigilant en la matière.

En 2020, lors de la présentation de votre déclaration de votre politique communautaire, j'ai clairement mis en lumière le fait

que la politique d'aide aux PSH ne recevait pas l'attention qu'elle méritait au sein de votre Gouvernement. Trois ans plus tard, les documents que nous avons reçus se résument souvent à des études ou à des projets sans réel progrès par rapport à ce que nous savions déjà.

Les besoins et les demandes demeurent colossaux. À ce stade, vous avez surtout poursuivi les projets du Gouvernement précédent, mais sans introduire de nouvelles mesures concrètes d'innovation ou de soutien significatif. Quels sont vos résultats concrets en matière d'hébergement ? Pour cette législature, vous aviez annoncé un centre de stimulation précoce, un système de guichet unique, une maison de l'autisme, etc. Cette dernière n'ouvrira finalement ses portes qu'en 2028.

Permettez-moi, en outre, d'insister sur la nécessité d'intégrer davantage les personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel. Nos organismes publics ainsi que ceux de la Commission communautaire française devraient être exemplaires en montrant la voie, mais ce n'est pas le cas. Les objectifs ne sont toujours pas atteints. Quelles mesures comptez-vous prendre en la matière ?

Je tiens à rendre hommage publiquement à toutes les familles et aux parents d'enfants en situation de handicap. Chaque jour, ils font preuve d'une détermination exemplaire pour trouver des solutions, afin de réagir tant au manque de place en hébergement qu'aux perturbations soudaines du trafic scolaire, comme le chef de mon groupe l'a évoqué ici.

Madame la ministre-présidente, je suis quelque peu étonné d'entendre l'expression que vous avez utilisée concernant le transport scolaire, qui peut être « perfectible ». Je souhaiterais un engagement clair de votre part. Nous voulons éviter que ce soit le chaos à la prochaine rentrée. Pouvez-vous vous y engager ici et nous expliquer comment vous comptez répondre aux besoins ?

Je vous ai posé douze questions. J'espère donc obtenir douze réponses, tout simplement.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Jamal Ikazban (PS). - Je vous rassure, Madame la ministre-présidente, je n'ai pas lu la même déclaration que mes collègues.

Avant de commencer, il est difficile de ne pas aborder l'attentat absolument ignoble dont notre pays a été victime au début du mois. Je voudrais présenter mes plus sincères condoléances aux familles des deux victimes et exprimer mon soutien plein et entier au chauffeur de taxi, blessé dans l'exercice de son métier.

Nous le savons, la seule réponse face à cette menace terroriste est la cohésion sociale. Raison pour laquelle nous devons rester soudés pour faire front ensemble contre cette haine qui cherche à nous diviser. Nous devons lutter contre toute volonté d'instrumentaliser ces actes et de s'en servir comme prétexte à attiser la haine et le repli sur soi.

Ne rendons pas collectivement responsable toute une communauté qui n'a pas à se justifier de ces actes abjects.

Mes pensées vont évidemment aux victimes innocentes et à leur famille et ce, partout dans le monde, car on ne peut ignorer ce qui se passe au Proche-Orient. Actuellement, nous nous sentons impuissants face aux massacres de populations et aux crimes de guerre.

Tout cela, malheureusement, a également un impact considérable dans l'esprit de la population bruxelloise qui se traduit dans les informations, les intox, sur internet, par des manipulations ou la diabolisation. Il nous faut absolument

lutter contre toute forme de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie.

Avec nos jeunes, nous devons déconstruire les préjugés, les discours entachés d'intolérance, et sensibiliser les étudiants au dialogue interculturel, au respect et à l'importance du droit international. Comme le disait Nelson Mandela, l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. Nous insistons donc sur l'importance de construire des ponts et de transmettre à notre jeunesse des valeurs d'humanisme, de solidarité, d'empathie, de fraternité et d'écoute.

À ce sujet, je rappelle qu'il y a quelques années, nous avons organisé avec Simone Susskind, au sein de cet hémicycle, une journée d'étude sur l'exposition « Juifs et musulmans, cultures en partage », portée par les élèves du lycée Guy Cudell de Saint-Josse-ten-Noode et le Musée juif de Belgique.

D'ailleurs, le musée des migrations doit s'inspirer de ces beaux exemples de solidarité et de toutes ces populations dont la diversité enrichit notre société. À ce sujet, j'insiste sur le travail important de collecte de témoignages, de documents et d'objets, prérequis nécessaire à la construction d'un projet fondamental dans une Région caractérisée par la multiculturalité. Il y va de notre vivre-ensemble.

La Commission communautaire française a toujours démontré son intérêt en période d'incertitude. Son rôle en tant qu'institution de proximité durant les crises précédentes a été primordial et même unificateur. « L'union fait la force » n'est pas seulement une devise nationale : elle est inscrite dans notre ADN et certainement dans celui de la Commission communautaire française. Cette dernière résiste aux crises et y apporte des solutions à court et long termes pour concrétiser une transition juste et solidaire. Nous parlons bien de résilience.

La pandémie et les confinements qu'elle a entraînés, la guerre en Ukraine et la flambée des prix énergétiques ont marqué notre société. Cela a eu une incidence sur le vivre-ensemble, la cohésion sociale, la santé physique et mentale. Les Bruxellois les plus fragiles ont souffert et certains continuent d'ailleurs de souffrir d'isolement, de solitude, de précarité alimentaire et énergétique. Nous parlons d'une réalité qui a mis plus que jamais en évidence les fractures sociales et l'importance d'y remédier.

La Commission communautaire française accompagne nos citoyens, de la crèche aux soins de fin de vie, du club sportif au festival de cinéma, du centre de planning familial au BAPA, de l'école à l'espace de formation, du service de médiation de dettes à la maison d'accueil de femmes victimes de violences, etc. C'est cela, la Commission communautaire française. Il est primordial de ne laisser personne sur le bord du chemin et d'assurer à chaque citoyen une vie digne et émancipée, à chaque moment de sa vie.

Cette DPG de rentrée parlementaire est la dernière de la législature. Malgré les crises qui l'ont jalonnée, celle-ci fut fructueuse et innovante. Évoquons notamment les commissions délibératives, le projet de maison de l'autisme, la pair-aidance ou encore le décret de cohésion sociale.

Madame la ministre-présidente, votre déclaration d'aujourd'hui confirme les priorités de la Commission communautaire française, qui répondent incontestablement aux préoccupations des Bruxelloises et des Bruxellois. Nous n'avons pas à rougir de ce bilan, des avancées significatives sur des dossiers importants, et du travail fourni par l'ensemble des services.

Quand on parle de la Commission communautaire française, il convient d'évoquer le secteur associatif, qui est le ciment – le pilier, même – de notre cohésion sociale. Largement installé dans le quotidien, le secteur associatif occupe une place majeure dans notre société. Les associations, et avec elles, les citoyens qui s'engagent, sont des acteurs essentiels de notre démocratie.

J'ai d'ailleurs été heureux de voir émerger de nombreuses actions collectives empreintes de solidarité et de créativité pour maintenir un contact avec les différents publics. Je voudrais une fois encore remercier toutes ces personnes pour leur implication et leur dévouement durant toutes ces crises.

Il nous revient de reconnaître l'importance de leur travail de manière structurelle, et donc de les financer à la hauteur des besoins et ce, de manière durable. La Commission communautaire française soutient un maillage associatif de près de 225 associations, 225 opérateurs visant à renforcer le vivre-ensemble, mais surtout le faire-ensemble dans nos quartiers, en créant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel entre les Bruxellois.

J'aimerais d'ailleurs remercier la ministre Nawal Ben Hamou et ses équipes pour avoir concrétisé une réforme importante et attendue par le secteur, à travers le décret Cohésion sociale, initié par le ministre Rudi Vervoort sous la législature précédente : c'est un bel exemple de concrétisation des engagements pris. Là aussi, les socialistes agissent.

Ce décret, dont la mise en œuvre vise à sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartiers et/ou sur une échelle régionale, mise davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire. L'application de ce nouveau décret Cohésion sociale et son financement en 2024 concrétiseront nos engagements pour des acteurs-clés au sein de la Commission communautaire française.

Plus concrètement, nous avons récemment adopté une proposition de résolution, que j'ai cosignée, visant à soutenir la pair-aidance et ces véritables experts du vécu qui transforment leur expérience en catalyseurs positifs pour le changement social. La pair-aidance, c'est un soutien mutuel entre les individus ayant des expériences similaires, visant à favoriser le rétablissement, le bien-être et l'autonomie. Leur reconnaissance permet d'intégrer leur précieuse expertise dans nos services sociaux et de santé, pour le bien-être des bénéficiaires.

Nous avons pris des engagements politiques que nous avons portés et concrétisés au sein de la Commission communautaire française, institution riche de ses matières personnalisables et qui met l'humain au centre de ses préoccupations.

L'humain d'abord ! Ce slogan constitue le socle des revendications des acteurs de terrain et des promoteurs des espaces publics numériques. Ces derniers ont manifesté en ce mois d'octobre pour dénoncer sans détour l'ordonnance « Bruxelles numérique ». L'humain d'abord ! Bernard Clerfayt n'est plus parmi nous, mais il doit m'entendre.

Mon groupe a été, est et sera aux côtés des associations et il continuera à œuvrer pour que la lutte contre la fracture numérique devienne une priorité. Les autorités publiques doivent prévoir pour leurs usagers des guichets physiques accessibles et une ligne téléphonique disponible. L'administration en ligne ne doit pas fournir un prétexte permettant de couper les liens sociaux avec nos citoyens.

Certes, la pandémie a justifié cette attitude pour des raisons de sécurité sanitaire, mais aujourd'hui, les mêmes arguments ne sauraient être invoqués pour creuser davantage encore les inégalités sociales et induire le non-recours aux droits.

Il est essentiel que soit préservée la liberté de choix. La transition numérique ne peut devenir la norme et je remercie l'asbl Lire et écrire, le Collectif des acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique, mais aussi la Fédération des services sociaux de nous alerter régulièrement.

Pour le groupe PS, il faut prendre cette question à bras-le-corps et œuvrer en conséquence pour une société inclusive. Les services publics doivent maintenir une diversité de canaux de communication avec les citoyens, ainsi que le rappelle souvent mon collègue Marc-Jean Ghyssels.

Nous avons discuté de l'utilité des commissions délibératives. Je rappelle que la première d'entre elles, qui a travaillé sur le rôle du citoyen en temps de crise, a émis 22 recommandations. L'une d'elles concernait justement l'importance du contact humain et proposait même de rétablir le porte-à-porte. De grâce, écoutons ce que les citoyens ont à nous dire !

Nos services publics doivent montrer l'exemple. Comme vous, je citerai l'étroite collaboration entre l'administration de la Commission communautaire française et les clubs sportifs, qui a permis de simplifier les formulaires de demande et de créer un guichet humain à destination des asbl demandeuses.

À ce propos, je voudrais également souligner les efforts considérables consentis pour développer le sport au féminin. Lors de la prochaine législature, j'espère d'ailleurs que le budget des infrastructures sportives communales retournera dans l'escarcelle de la Commission communautaire française. Il y va de son efficacité et de sa cohérence, ainsi que l'a montré le formidable travail réalisé par mes collègues Rachid Madrane et Fadila Laanan.

Les sujets sur lesquels mon groupe s'est engagé sont au cœur des valeurs sociales et socialistes. Même si les esprits chagrins continuent à dénigrer la petite Commission communautaire française, espérant même parfois sa disparition, je continuerai à souligner sa haute valeur ajoutée et le rôle qu'elle joue dans notre Région pour améliorer le sort de plus d'un million d'habitants francophones.

Durant les différentes crises, il a fallu aller vers les bénéficiaires les plus isolés, à travers des services agréés d'aide à domicile ou d'autres services ambulatoires. Les associations et l'administration de la Commission communautaire française ont rempli sans sourciller leurs missions dans le secteur social-santé. Je voudrais à nouveau les remercier au nom du groupe socialiste.

Nous pouvons également nous réjouir de la réforme des accords du non-marchand qui tend à rendre justice aux travailleurs de ce secteur en investissant un montant de 57 millions d'euros pour améliorer leurs conditions de travail.

La lutte contre la pauvreté reste notre priorité, comme l'a rappelé Ridouane Chahid, chef de groupe socialiste au Parlement régional bruxellois. Il faut lutter contre la pauvreté et le non-recours aux droits sociaux et sortir les personnes les plus précarisées de leur situation. C'est pourquoi il est primordial de renforcer les liens entre le secteur associatif et le secteur public. Je citerai à nouveau Nelson Mandela : « Vaincre la pauvreté, ce n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice. ».

La crise sanitaire a été un terrible amplificateur des inégalités sociales et des inégalités de genre, avec plus de 20 % des Bruxellois en perte de revenus. À ce sujet, je salue la proposition déposée par Ahmed Laaouej, député socialiste à la Chambre des représentants, pour mettre fin au statut de cohabitant. J'espère que le MR la soutiendra. Il est temps d'en finir avec cette injustice qui touche tout le monde, et particulièrement les femmes.

Par ailleurs, les résultats d'une étude récente, réalisée à la demande de la Fondation Roi Baudouin, pointent la pauvreté des enfants et placent la Belgique au rang des mauvais élèves dans la classe de l'Union européenne.

En Région bruxelloise, nous avons plus de 63.000 familles monoparentales, et parmi celles-ci, 87 % des chefs de ménage sont des femmes. La Commission communautaire française a renforcé les capacités d'accueil de 104 places supplémentaires dans les maisons d'accueil au bénéfice des familles monoparentales. Pour les jeunes et les femmes victimes de violences, Bruxelles dispose désormais de 746 places. Ce nombre est insuffisant au regard des besoins, car la crise sanitaire a aussi accentué les violences intrafamiliales dont les femmes sont les premières victimes, comme le dénonce fréquemment ma collègue Nadia El Yousfi.

Une autre préoccupation des publics plus précaires – les familles monoparentales pourront en témoigner – est la difficulté à se nourrir sainement. À ce sujet, je salue l'initiative des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles Caroline Désir et Frédéric Daerden, qui permettra à plus de 32.000 élèves de maternelle et de primaire en encadrement différencié de bénéficier de repas sains et chauds dès la prochaine rentrée scolaire. Voilà encore des mesures concrètes.

Nous saluons les actions mises en œuvre par le Collège pour tendre à la gratuité scolaire, dont nous espérons qu'elle sera pleine et effective dans les années à l'avenir.

S'agissant de l'enseignement, nous constatons une vraie volonté de lutter contre la précarité à travers des projets tels que la généralisation de la gratuité dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence et la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites. Je remercie à cet égard Mme Leila Agic, très active dans ce domaine.

Citons encore la création d'épicerie sociales et l'engagement de personnes supplémentaires pour lutter contre le décrochage scolaire.

En matière de subventions aux infrastructures d'accueil de la petite enfance, la Commission communautaire française a financé l'ouverture de 1.456 nouvelles places entre 2019 et 2023.

Selon mon groupe, les publics plus spécifiques méritent une attention particulière. Ainsi, les aînés sont bien souvent les premiers bénéficiaires des services d'aide à domicile. Nous sommes donc satisfaits de l'augmentation des moyens prévus pour ce secteur. Toutefois, nous sommes préoccupés par la réforme hospitalière, qui aura un impact considérable sur ce type de services, les centres de coordination et les services de soins palliatifs.

Nous devons également déconstruire les stéréotypes et les préjugés à l'égard de nos aînés, lutter contre l'âgisme et promouvoir une vision intergénérationnelle du vieillissement. Le projet intergénérationnel intégré dans nos politiques locales et régionales peut jouer un rôle essentiel dans ce processus. Nous travaillons pour le bien-être de nos aînés et faisons en sorte que les maisons de repos évoluent pour

devenir de véritables lieux de vie, et pas seulement des lieux de mort. Ma collègue Véronique Jamoulle est très attentive à la politique menée dans ce domaine.

Le groupe PS, plus particulièrement Ibrahim Donmez, a été à l'initiative d'une proposition de résolution visant à lutter contre le phénomène des chutes dans les maisons de repos, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française, avec Hasan Koyuncu. Je rappelle que 45 % des personnes âgées ayant été victimes d'une chute indiquent ne pas avoir reçu de conseils pour limiter ce risque à l'avenir.

Il est également primordial que le PSSI puisse offrir une réponse anticipée et adaptée aux futurs besoins des Bruxellois et Bruxelloises. Ma collègue Delphine Chabbert a suivi avec intérêt son élaboration, pour que rien ne soit laissé au hasard, et surtout pas les moyens nécessaires à son développement. Cette vision intégrée du social et de la santé passe évidemment par l'implication de tous les acteurs de terrain : mutualités, associations et CPAS.

En matière de santé, j'aimerais plus particulièrement insister sur la santé mentale de nos jeunes, qui a été mise à rude épreuve, comme nous l'avons vu lors des auditions organisées dans le cadre du Jeudi de l'hémicycle sur les jeunes en errance.

Dans ce domaine, mon groupe défend une approche plus personnalisée de la prise en charge des jeunes, plutôt qu'une approche purement territoriale. Cette souffrance mentale expose nos jeunes au risque d'une grande précarité et à d'autres dangers beaucoup plus tabous comme les drogues, d'où la nécessité des salles de consommation à moindre risque, un dossier suivi par mon collègue Julien Uyttendaele.

Dans l'enseignement, une autre priorité consiste à relever les défis du boom démographique par la création de nouvelles écoles. La volonté du Collège de mener à son terme et dans de bonnes conditions la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le site du CERIA, d'une capacité de 1.200 élèves, doit être saluée. Ouvrir des écoles, c'est fermer des prisons !

La Commission communautaire française assure aussi le transport scolaire. En juin de l'année dernière, un audit sur le transport scolaire a débouché sur des recommandations intéressantes, l'objectif étant de réduire le temps de trajet. Le suivi de cette étude est essentiel et nous y serons particulièrement attentifs. Les moyens dégagés devront être à la mesure de nos ambitions, notamment en matière d'autonomisation des élèves.

La formation professionnelle doit également se retrouver au cœur de nos engagements. L'emploi est un vecteur essentiel d'émancipation et d'insertion des personnes dans la société. Comme vous l'avez dit et n'en déplaise à certains, Madame la ministre-présidente, pour la première fois, il y a plus de 500.000 Bruxellois à l'emploi. Cependant, nous devons continuer à mettre en place des politiques d'activation et de formation, en priorité pour les publics les plus éloignés du marché du travail. Ce dossier important pour notre groupe est suivi par ma collègue Isabelle Emmery.

Enfin, il est primordial d'établir un cadre protecteur et équitable pour les étudiants en alternance qui, bien qu'ils se trouvent dans une situation d'apprentissage, ne doivent pas être vulnérables face à d'éventuels abus. Des mécanismes de soutien et de contrôle doivent être mis en place pour garantir le respect des droits des étudiants, des conditions de travail justes et l'absence d'exploitation.

Par ailleurs, nous le savons, les ETA ont subi de plein fouet les effets dévastateurs de l'inflation et de la crise

énergétique. Le secteur a été confronté à de grandes difficultés. Nous avons pu le constater sur le terrain avec mon ami Sevkiet Temiz lors de nos visites de Travie ou du Centre Nos Pilifs, entre autres.

Le Gouvernement a soutenu les ETA en leur octroyant une aide supplémentaire de 3 millions d'euros, afin de leur permettre de faire face aux crises et de survivre à cette période difficile. Mais, de notre côté, nous devons aider les ETA à réinventer une partie de leur activité et faire en sorte qu'elles soient financées à hauteur de leurs besoins.

Par ailleurs, nos politiques d'aide aux PSH doivent être inclusives, structurelles et ambitieuses. Leur emploi est un vecteur-clé de leur insertion réelle dans notre société. Nos administrations publiques doivent, bien évidemment, elles aussi, être exemplaires quant à l'insertion de ces personnes ou à la nécessité de prévoir des logements inclusifs, comme le rappelle souvent mon collègue Martin Casier.

Certes, il reste beaucoup de pain sur la planche, mais il faut malgré tout mentionner de belles réalisations et perspectives au travers de projets émancipateurs tels que les primes à l'emploi et les services d'accompagnement offrant une solution alternative à la vie en institution. Pour les enfants en situation de grande dépendance, par exemple, nous avons augmenté le nombre de places d'accueil. Même si cette mesure est insuffisante, elle constitue une première étape dans la bonne direction.

Enfin, comment ne pas évoquer les conclusions de l'étude du cadastre de l'offre et des besoins ? Cela faisait tout de même dix ans que nous attendions cette étude, et elle est aujourd'hui publiée, grâce au ministre Rudi Vervoort. Les recommandations émises répondent à des besoins considérables et permettront de réelles avancées pour les personnes porteuses de handicap. Parmi les chantiers en cours, citons le guichet unique d'information handicap.brussels, qui prévoit une présence physique, des sites accessibles à tous types de handicap ainsi que la généralisation de la méthode « facile à lire et à comprendre ».

Notre attention – votre attention – doit également se porter sur les personnes autistes et sur les aidants proches, qui peinent notamment à trouver des places en centre d'hébergement, souvent submergés et livrés à eux-mêmes. Ils sollicitent des espaces de répit, de la guidance et de la formation. Nous comptons sur la maison de l'autisme pour les y aider. Mon collègue Mohamed Ouriaghli a d'ailleurs été très actif à ce sujet.

Pour mon groupe, la reconnaissance des aidants proches a constitué un véritable combat. Nous avons été les pionniers en la matière, en déposant dès 2019, à mon initiative, une proposition de résolution en vue d'une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et d'un soutien renforcé de leurs proches. Nous demandions à l'époque un statut et un soutien pour ces derniers. Notre résolution a été adoptée à l'unanimité par ce Parlement.

Le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Mme Karine Lalieux, a également adopté une loi reconnaissant le statut d'aidant proche, à savoir celles et ceux qui épaulent dignement et courageusement des personnes lourdement dépendantes. Ils peuvent désormais prétendre à des congés spécifiques. Ce n'est qu'en amenant les aidants proches à être largement reconnus que nous pourrions influencer sur les orientations politiques qui les touchent. Je sais que certains doutent de l'utilité des résolutions, mais voilà un bel exemple de concrétisation des engagements qui peuvent être pris dans ce cadre.

Je conclurai en citant Nietzsche.

(Exclamations)

Un Nietzsche modifié, je l'avoue ! « S'il est évident que les actes auront toujours plus de valeur que les mots, celui qui ne veut pas agir et parler qu'avec justesse finit toujours par ne rien faire du tout. »

Le Collège est donc au rendez-vous aux côtés des associations. Avec son administration, avec les citoyens, avec vous également, nous créons des ponts et de la cohérence en mettant les Bruxelloises et les Bruxellois au cœur de nos politiques. Merci à tous pour votre dévouement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Petya Obolensky (PTB). - Nous voici rassemblés ici pour la dernière DPG de cette législature. Mon groupe et moi-même pensons que le cadre étriqué de la Commission communautaire française ne permet pas de répondre aux nombreux besoins des Bruxellois. Votre Gouvernement sous-finance des secteurs qui jouent un rôle crucial dans la société pour qu'un public déjà fragilisé puisse vivre dans des conditions décentes. Ainsi, des travailleurs font des miracles en appliquant des rustines avec beaucoup de dévouement, mais ne peuvent souvent plus accomplir leurs tâches prioritaires.

Madame la ministre-présidente, à l'occasion de votre discours d'hier midi sur l'état des lieux, nous attendions un bilan, les perspectives pour l'exercice 2023-2024. À vous entendre, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Vous avez énoncé une série de points positifs. Globalement, les douze pages de votre texte consistaient d'ailleurs en un catalogue de mesures sympathiques.

Évidemment, des avancées telles que le renforcement des maisons médicales – réclamé depuis longtemps par le PTB – constituent, certes, des progrès, mais ils sont insuffisants. Je pense aussi aux packs scolaires ou à l'épicerie solidaire sur le campus du CERIA. Cela étant, le fait que l'on parle d'une épicerie sociale et solidaire sur un campus étudiant en 2023 aurait dû vous alerter quant à la précarisation de notre société. Toujours est-il qu'à vous entendre hier, la Commission communautaire française a indiscutablement fait ce qu'il fallait.

Or, la Commission communautaire française est loin d'être une île préservée des tourments du reste du monde. Il semble qu'on vous ait glissé cette information à l'oreille, puisque vous avez rectifié la version finale de votre discours du jour, exposant cette fois quelques éléments contextuels. Les équipes et travailleurs sociaux qui dépendent de vous se trouvent au cœur de la tempête sociale qui consacre quelque quarante années de politique libérale. Cette dernière mène l'humanité et la planète qui l'abrite droit dans le mur.

Dans ce contexte, Bruxelles n'est pas épargnée. Elle a beau être l'une des régions européennes produisant le plus de richesses, sa situation sur le plan social est de plus en plus dramatique.

Les réseaux de lutte contre la pauvreté nous ont déjà alertés en cours de législature : un Bruxellois sur deux risque d'être confronté à la pauvreté. Un sur deux ! C'est énorme ! Les acteurs de terrain nous parlent d'un « appauvrissement sans précédent ».

Or, on constate que ce sont toujours les mêmes privilégiés qui s'enrichissent sur le dos de l'écrasante majorité de la classe travailleuse qui, malgré un emploi, rencontre de plus en plus de difficultés à payer son loyer – qui n'a jamais été aussi élevé dans notre Région – ou son précompte

immobilier pour les nombreux petits propriétaires, les frais de garderie pour les plus petits et les frais scolaires pour les plus grands, l'essence pour la voiture, voire les abonnements STIB, dont les tarifs vont augmenter de 7 % en 2024 ! L'inflation touche aussi le prix des aliments vendus dans les supermarchés et la vie quotidienne est devenue très difficile. Voilà, concrètement, ce que vivent les personnes qui dépendent de la Commission communautaire française et qui sont loin de toucher les salaires à plusieurs zéros que reçoivent nos trop nombreux ministres.

Les retours de terrain que nous recevons régulièrement de nombreux secteurs, tant des travailleurs que des bénéficiaires, sont catastrophiques, et ces personnes craignent pour leur avenir proche. J'ai bien peur que la situation ne se dégrade encore, car, à moins que vous ne préserviez l'île de la Commission communautaire française au milieu du tsunami des coupes budgétaires brutales – 200 millions d'euros en moins, a-t-on appris récemment – qui ont déjà été annoncées par le Gouvernement régional bruxellois et qui vont toucher des activités quotidiennes, on peut craindre une nouvelle cure d'austérité.

La Commission communautaire française subsidie un nombre incalculable d'associations de terrain qui reçoivent à chaque fois de tous petits subsides, qui leur sont indispensables pour survivre. Quelles seront les asbl concernées par les prochaines coupes budgétaires ? Il me semble que la moindre des choses serait de leur dire à quelle sauce elles vont être mangées. À défaut, ce serait malhonnête tant vis-à-vis des bénéficiaires que des travailleurs sociaux.

Les coupes budgétaires indiquées dans la déclaration du Gouvernement régional concernent-elles également des activités de la Commission communautaire française ? J'espère que non, mais je crains que oui. On parle, par exemple, d'une diminution de 3 % pour les frais de personnel, de 5 % pour les budgets fonctionnels, de 8 % pour les subsides facultatifs et de 10 % pour les investissements stratégiques. J'espère que vous aurez au moins la décence de nous dire cet après-midi, au moment de votre réplique, s'il y aura de nouvelles coupes budgétaires à la Commission communautaire française. Si oui, dans quels secteurs ?

(Remarques de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)

Ce qui m'inquiète, à la lecture du budget que nous avons reçu hier soir et de votre DPG reçue hier midi – ce qui fait près de 200 pages de calculs à lire en une nuit pour pouvoir vous interroger sur ces documents –, j'ai cru comprendre que le secteur de la santé mentale et du transport scolaire seraient concernés. Je vous entends dire que ce n'est pas vrai, j'en suis heureux.

D'après le budget reçu hier soir, sauf erreur de ma part, 10,6 millions disparaissent sans justification en matière de frais de transports (mission 25, activité 66). L'enveloppe des provisions en matière d'énergie a, quant à elle, été rabotée de 11,75 millions. Pour le volet relatif aux crèches, 30 millions ont disparu, mais peut-être sont-ils alloués à une autre ligne budgétaire. Pour le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) et pour l'Étoile polaire : 930.000 euros disparaissent. La raison invoquée est que cette allocation de base ne sera pas utilisée en 2024. Je m'inquiète et j'espère que vos réponses me rassureront.

Une chose est sûre : les effets des coupes budgétaires de 200 millions d'euros annoncés au niveau régional pèseront *in fine* sur la Commission communautaire française, puisque la population dans l'ensemble va se précariser. Notre

Région, l'une des plus riches d'Europe, voit son taux de pauvreté grimper de jour en jour.

Le groupe PTB n'est heureusement pas seul à dénoncer le renoncement des acteurs politiques à financer sérieusement les secteurs sociaux qui tiennent la société en place, afin que les actionnaires reçoivent davantage de bénéfices à plusieurs zéros.

Travailleurs, secteurs et associations sont nombreux à se mettre en lutte pour demander la fin de l'austérité. Il y a quelques mois, les travailleurs du secteur non marchand sont parvenus, au terme d'un long combat, à arracher un financement. Je les cite : « Nous sommes la branche sur laquelle est assise la politique. Nous sommes en première ligne pour apaiser la situation et gérer les conséquences désastreuses des politiques publiques menées. Nous voyons tous les jours les signes du délitement social et de l'appauvrissement galopant même chez des personnes qui se croyaient à l'abri. ».

Il ne s'agit pas d'une urgence de plus, mais d'une situation inédite, que je ne cherche pas à dramatiser ; il s'agit de la réalité crue vécue par les personnes sur le terrain, qui ne cessent de se mobiliser.

Les crises que nous avons traversées et celles que nous devons affronter à l'avenir ne peuvent pas servir d'excuses à l'inaction. Gouverner, c'est prévoir. La manière dont un Gouvernement gère une crise révèle sa position réelle et le courage de ses membres : qui décide de faire avancer les choses et qui s'abstient.

Les travailleurs du secteur non marchand savent que si le ministre Maron a libéré 57 millions d'euros, c'est parce qu'ils se sont battus pendant des mois. N'oubliez pas que le secteur demandait 100 millions d'euros, un montant raisonnable par rapport aux besoins, et comparable au budget dans les autres Régions. Entre-temps, nous avons connu une inflation de 10 % en 2022. Qu'avez-vous fait ?

Aujourd'hui, les travailleurs attendent encore davantage de mesures en ce qui concerne les jours de congé, la réduction collective du temps de travail, etc. L'accord actuel prendra fin en 2024. Allez-vous enfin investir les moyens nécessaires pour qu'ils puissent travailler dans des conditions respectueuses ?

Les crèches sont un sujet important : elles marquent le début de la vie, les premiers pas. Il y a six mois, nous avons adressé une question écrite à M. Vervoort, lui demandant combien de places de crèches avaient été ouvertes en Commission communautaire française depuis le début de la législature. Il nous avait répondu 715. Dans le discours que nous avons reçu hier, vous dites avoir financé l'ouverture de 1.456 places. Je n'ai jamais été très bon en maths, mais cela fait une grande différence. Comment l'expliquez-vous ? D'un coup de baguette magique, vous avez réussi à créer en six mois plus de places qu'au cours des trois années précédentes ! Si c'est le cas, je suis vraiment curieux de comprendre comment et j'applaudirai avec enthousiasme.

Je vais maintenant m'attarder sur quelques luttes de terrain menées par des secteurs qui dépendent en partie de la Commission communautaire française. Nous vous disons depuis le début de la législature que cela craque de partout et, en effet, pratiquement tous les secteurs qui dépendent de la Commission communautaire française luttent pour leurs droits et contre les coupes budgétaires. Nous leur tirons notre chapeau : ils sont en première ligne et ne lâchent rien.

Une des thématiques qui touche particulièrement les citoyens et le public concerné par la Commission communautaire française est la dématérialisation des

services au public. Vous le savez, depuis qu'elles ont entendu qu'une importante réforme était mise en œuvre, dont le concept peut se résumer par « tout sera numérique et l'humain sera l'exception », les associations du secteur comme Lire et Écrire tirent la sonnette d'alarme.

De plus en plus de personnes sont exclues, ne savent pas (bien) lire et ne maîtrisent pas le numérique, alors que les services de première ligne sont nombreux à avoir fermé dans une optique typiquement libérale de rationalisation des coûts. Les travailleurs sociaux savent de quoi ils parlent, ils sont sur le terrain et craignent que la situation n'empire encore pour leur public.

La vulnérabilité numérique toucherait 40 % des Bruxellois. Ce pourcentage est énorme. L'accélération de la numérisation forcée s'accompagne de la fermeture de guichets. Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit. Vous prétendez qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, mais c'est ce que les gens vivent déjà sur le terrain. Les travailleurs craignent dès lors de ne plus être en mesure d'accomplir les tâches inhérentes à leur condition de travailleur social. Je les cite : « Dans le secteur social, en fait, nous devons de plus en plus aider les gens qui ont du mal avec le monde numérique : papiers du CPAS, remplir des dossiers pour une bourse d'étude, commander des papiers pour une déclaration ; en fait, nous faisons le travail des communes, le travail des CPAS. »

Les travailleurs sociaux sont en colère, et, malgré les précautions oratoires des ministres, ils ne veulent pas de la réforme annoncée. Le secteur associatif demande des guichets, pas uniquement du numérique. C'est la moindre des choses pour que les bénéficiaires puissent accéder à leurs droits. La modernisation est inévitable et nécessaire, mais ne peut pour autant devenir un nouveau facteur d'exclusion sociale.

Parlons du secteur du handicap. L'une des claques de cette législature fut ma découverte, à Bruxelles, d'une réalité choquante : le combat des familles et des proches de personnes handicapées de grande dépendance pour que celles-ci accèdent à leurs droits fondamentaux, tels que l'enseignement ou un travail décent. Le manque de moyens et de solutions structurelles est criant. Les familles se battent sans relâche depuis plus de vingt ans, notamment au sein du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), pour aller vers une société inclusive. Nous en sommes loin. La Belgique a été condamnée plusieurs fois sur la scène internationale pour ces manquements, singulièrement par le Comité européen des droits sociaux. C'est l'une des thématiques qui m'a le plus touché et le plus mis en colère dans mon travail de député. Heureusement, les familles ne lâchent pas le combat.

Le transport scolaire, quant à lui, occupe une large part de votre pourtant très courte déclaration, et pour ne rien dire d'autre que la question n'est pas réglée, que vous bricolez et que vous cherchez. Vous concluez en disant que le Gouvernement restera « attentif » à l'évolution de la situation. Mais ce que nous attendons, c'est qu'il la règle définitivement ! Ces problèmes pourrissent la vie de centaines de familles tous les jours depuis longtemps. Un courrier adressé au début du mois au Gouvernement tirait la sonnette d'alarme à propos du « calvaire vécu par de nombreux enfants de l'enseignement spécialisé et leurs familles qui recourent au transport scolaire ». Il est signé par rien de moins que le Délégué général aux droits de l'enfant, la directrice générale de la Ligue des familles et le directeur d'Unia.

Dans les faits, l'enseignement est un droit fondamental mis à mal en Région bruxelloise, en particulier pour ce public

fragilisé. Le problème des trajets trop longs et pénibles persiste : 1h20 en moyenne, mais selon les témoignages de terrain, cela peut aller jusqu'à deux heures par jour ! Nous avons été particulièrement interpellés par la suppression du ramassage scolaire pour les enfants à partir de 10 ans fréquentant l'enseignement spécialisé de type 8 à Bruxelles. J'ai interrogé à ce sujet M. Vervoort, qui n'a pas répondu. J'ai renvoyé à deux occasions une question spécifique, à chaque fois refusée pour une question de procédure : les trois mois d'attente entre deux questions du même type ayant reçu réponse n'étaient pas écoulés. En attendant, sur le terrain, que se passe-t-il ?

Depuis quelques semaines, ces enfants doivent emprunter presque seuls le réseau de la STIB. Or, il s'agit d'enfants souffrant de troubles graves du comportement, de dyspraxie ou de dyslexie, notamment, et souvent de difficultés d'orientation. Ils ont connu des parcours de vie difficiles et sont généralement en échec scolaire. Ils subissent des harcèlements réguliers et des déconsidérations, et sont pour beaucoup issus de milieux familiaux précaires.

Il est donc indispensable qu'ils soient encadrés de manière efficace. Or, les échos que j'ai reçus du terrain le mois dernier semblent montrer que tel n'est pas le cas. Les acteurs du secteur demandent que vous fassiez marche arrière et que vous garantissiez un transport scolaire à tous les enfants, y compris ceux qui ont 10 ans ou plus et qui fréquentent l'enseignement spécialisé. Si la piste de la STIB devait être poursuivie, il faudrait augmenter considérablement les moyens humains dévolus à leur encadrement.

La nécessaire diversification des moyens de transport ne doit pas devenir un prétexte pour économiser sur le budget affecté à l'encadrement des enfants de l'enseignement spécialisé. Or, je crains que ce ne soit le cas, étant donné le manque d'accompagnement de ces enfants sur le réseau de la STIB et l'inefficacité apparente du service TaxiBus.

Quand garantirez-vous le droit à l'enseignement pour tous les enfants en renforçant les moyens humains et financiers du secteur du transport scolaire, comme le demandent les signataires du texte ?

J'en viens aux ETA. L'émancipation et l'autonomisation par le travail constituent un axe majeur de la politique d'aide aux personnes handicapées. Il y a peu, le groupe PTB a été surpris d'entendre les groupes politiques présents dans cette Assemblée répondre aux demandes de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté, et cela, sans même sonder les organisations syndicales !

Je cite les représentants syndicaux : « La question des ETA ne se limite pas à injecter périodiquement de l'argent aux employeurs ou à prendre des mesurètes qui ne vont pas au fond des problèmes. Mettre un emplâtre sur une jambe de bois donne l'illusion, mais ne fait pas d'une personne avec un handicap un citoyen dans un environnement qui lui est spécifiquement adapté. Dès lors, nous recommandons plutôt aux parlementaires de s'associer à la réforme en cours avec l'ambition de créer un secteur ETA du XXI^e siècle. ».

Nous le savons, il persiste de grandes difficultés dans le groupe Foes, où les syndicats dénoncent depuis des années les comportements scandaleux de la direction, contre lesquels ils ne peuvent rien. Citons également la restructuration en cours dans l'entreprise Manufast. Les organisations syndicales demandent des salaires dignes et une réforme structurelle du secteur.

Les travailleurs sont en colère et le PTB restera attentif à leurs demandes légitimes.

Pour conclure sur la question du handicap, qui constitue un thème essentiel de cette législature, ne nous voilons pas la

face, cela fait des années que le Gouvernement francophone bruxellois PS-Ecolo-DéFI n'arrive pas à répondre aux besoins des personnes porteuses de handicap. Ce Gouvernement est tout simplement incapable de trouver des solutions structurelles pour le respect de ces droits fondamentaux, et même incapable de fournir ne fût-ce qu'un recensement des personnes porteuses de handicap : pas de chiffres, pas de statistiques, pas de politique ciblée ou efficace. C'est une honte !

Comme je vous l'ai dit, la Région bruxelloise a été maintes fois condamnée au niveau international pour ces manquements. Le groupe PTB pense que le Gouvernement devrait peut-être cesser d'accorder sa confiance au secteur privé pour répondre aux besoins des personnes porteuses de handicap. La question du transport scolaire, par exemple, est devenue le symbole même de cet échec. On ne peut pas laisser des questions aussi essentielles entre les mains d'intérêts privés, ce n'est pas possible.

Enfin, il manque une vision stratégique pour pallier l'éclatement des compétences. Heureusement que, sur le terrain, les familles et les proches trouvent des solutions et créent eux-mêmes les services dont ils ont besoin.

Pour conclure sur une note quelque peu imagée, Madame Trachte, je dirais que la Commission communautaire française est un peu comme un vieux tango : des travailleurs sociaux qui dansent sur un fil de fer avec des notes dissonantes – une logique néolibérale faite d'appels à projets, de mises en concurrence et de subventions conditionnées. Un peu comme un disque rayé qui tourne en boucle, un refrain figé. Mais le temps passe, et il est plus que temps de changer de disque, Madame la ministre-présidente, car il y a urgence. J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, mais je vais m'arrêter là.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Madame la ministre-présidente, chers collègues, « notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos actions et notre volonté ». Cette citation est de William Shakespeare. Et c'est dans cet état d'esprit que je m'adresse à vous aujourd'hui.

(Sourires de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)

En cette dernière année de législature, nous sommes en mesure d'observer ce qui a été fait et ce qu'il reste encore à faire. À ce titre, je remercie très sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, y ont contribué : le Collège, les cabinets, les personnes de l'ombre et les parlementaires tant de la majorité que de l'opposition. Car nous avons besoin évidemment de critiques constructives de l'opposition et pas des politiques du « Y a qu'à » ou des tableaux noirs. Enfin, je souhaite également rendre hommage au secteur associatif.

Cette ultime DPG est une réaffirmation sans faille de l'engagement de notre Gouvernement, qui a fait preuve de responsabilité et de constance, malgré les contextes de crises successives, pour répondre aux préoccupations de la population bruxelloise.

La Commission communautaire française incarne avant tout une collectivité d'organismes, d'entités et d'individus unis dans un effort commun pour mener à bien des initiatives culturelles, sociales, sanitaires et éducatives. Une pléiade d'acteurs et d'actrices déterminés et engagés à la construction d'un avenir meilleur pour toutes et tous. Et c'est aux personnes dévouées de ce secteur que notre gratitude doit prioritairement être adressée, c'est à elles que nous devons rendre hommage aujourd'hui.

Face aux crises successives, elles se tiennent en première ligne, affrontent les tempêtes, mais jamais elles ne flanchent ! Des épreuves, il y en a eu, il y en a aujourd'hui, et il y en aura encore demain. C'est pourquoi il est impératif de rester solidaires et de garantir aux associations des ressources suffisantes à la bonne réalisation de leurs missions respectives.

Les crises, d'une magnitude telle que notre Région en a rarement vues, et les tragédies récentes bouleversent chacun d'entre nous, individuellement et collectivement. Aujourd'hui résonne encore en nous la tuerie qui a touché notre capitale, un acte de terrorisme d'une lâcheté sans nom, qu'il nous faudra sans cesse condamner. Cette barbarie nous a toutes et tous profondément indignés. Je souhaite ici présenter mes condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des victimes.

Un peu plus loin de nous, au Proche-Orient, des massacres d'une violence sans nom ont fait des victimes, tant israéliennes que palestiniennes. Là aussi, je voudrais avoir une pensée pour toutes ces victimes qui n'ont rien demandé et qui subissent aujourd'hui une escalade de violences, avec des violations flagrantes du droit international. Le cessez-le-feu doit être immédiat, tout comme la levée du blocus.

Pourquoi j'en parle ici, en Commission communautaire française ? Parce que, malheureusement, des répercussions sont inévitables dans notre Région : ce qui se passe au Moyen-Orient peut aussi affecter la cohésion sociale et la paix entre les différentes communautés. Nous devons y être extrêmement attentifs dans le cadre des politiques de cohésion sociale.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Malgré tout, Bruxelles ne se soumettra jamais à la terreur. Notre Région s'est toujours relevée, et le fera encore, aujourd'hui comme demain. Si des actes aussi tragiques mettent les principes de liberté, d'égalité et de solidarité à rude épreuve, je nous exhorte à éviter toute polarisation et à unir nos forces pour maintenir la paix sociale.

À son échelle, la Commission communautaire française y contribue, certes avec ses moyens. Elle ne se contente pas de résister simplement aux crises. Elle cherche à relever des défis, à trouver des solutions durables pour assurer le bien-être des Bruxellois. Protéger nos concitoyens est au cœur de nos préoccupations, particulièrement celles et ceux en situation de vulnérabilité : les personnes sans abri, les personnes âgées, les personnes isolées, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, etc.

Pour elles, la Commission communautaire française se mobilise, s'engage, assume pleinement ses responsabilités, n'en déplaise à ceux qui, ici, s'agitent parfois inutilement, à coups de « Y a qu'à ». Aujourd'hui, il est important de sortir de cette polarisation et ensemble, majorité et opposition, de reconnaître ce qui a été fait et soutenir les actions futures pour le bien de nos concitoyens.

Que fait concrètement la Commission communautaire française ? Rappelez-vous la citation de Shakespeare : « Notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos actions et notre volonté. ».

La Commission communautaire française soutient, par exemple, le secteur non marchand à hauteur d'une enveloppe de 57 millions d'euros. Nous pouvons nous réjouir de l'augmentation des effectifs, de la prise en charge de frais de déplacement – notamment à travers l'abonnement de la

STIB –, de la revalorisation salariale, de l'introduction d'un troisième mois pour les ETA, sans oublier les projets ambitieux que vous avez développés, Madame la ministre-présidente, avec les membres de votre Collège.

Je voudrais particulièrement insister sur une préoccupation des secteurs, à savoir le maintien et le renforcement des guichets physiques. Cette question est abordée dans le cadre du projet d'ordonnance en discussion à la Région bruxelloise, et elle a aussi un impact sur les politiques personnalisables et culturelles de la Commission communautaire française. Parallèlement à l'accès au numérique, nous devons veiller à garantir des accès physiques, avec des êtres humains et des contacts téléphoniques. Il faudra rassurer les secteurs sur ce point et veiller, dans nos politiques de cohésion sociale, à assurer le maintien des guichets physiques pour garantir l'accès aux droits sociaux et limiter la fracture numérique.

Sous la présente législature, les ressources affectées à la cohésion sociale ont enregistré une nette augmentation. Ce secteur, qui a trop souvent été sous-financé, soutient 232 associations, toutes reconnues ou en voie de l'être, et bénéficiant de subventions que nous espérons structurelles.

Ces associations offrent une variété de services, du soutien scolaire au cours d'alphabétisation, en passant par des permanences socioculturelles. Elles ont surtout un rôle majeur à jouer dans le contexte délétaire actuel. Je compte donc sur le Collège de la Commission communautaire française pour renforcer les moyens du secteur de la cohésion sociale.

S'agissant du secteur culturel, le partage, la solidarité et l'avenir sont intrinsèquement liés à notre investissement dans la culture et ceux qui la font vivre. Les écologistes encouragent et défendent une culture proche des quartiers et des citoyennes et citoyens, une culture qui s'inspire de nos différences tout en célébrant nos unions. La transition verte s'ancre dans la culture, la créativité et l'innovation, et nous estimons que le soutien apporté par la Commission communautaire française renforce ce socle.

Nous avons à cœur de protéger les opérateurs de terrain. C'est pourquoi nous restons attentifs au renforcement de la gouvernance culturelle et à la consolidation des alliances. Nous aspirons à mettre en lumière la diversité d'une ville cosmopolite, où la confluence des goûts et des couleurs crée une harmonie unique.

Nous saluons la reconnaissance, cette année, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nouveaux secteurs culturels tels que l'humour, l'improvisation, le stand-up et les techniques de marionnettes. Nous sommes impatients de savoir comment la Commission communautaire française envisage de suivre cette tendance et comment elle compte, à son tour, soutenir les initiatives en faveur de ces nouveaux secteurs.

Nous tenons fermement au développement des centres culturels, des espaces de proximité et des tiers-lieux émergents, tout en prônant une culture inclusive. Notre volonté de créer un musée des migrations et un musée LGBTQIA+ en témoigne.

J'en arrive aux politiques de santé, sujet crucial.

La santé des Bruxelloises et des Bruxellois fut une préoccupation majeure de cette législature. Nous avons adopté une définition holistique de la santé, englobant les dimensions physique, mentale et sociale. Le bien-être intégral de nos citoyennes et citoyens est au cœur de nos efforts et la Commission communautaire française a réorienté son action pour y apporter une réponse complète

et harmonisée. Rappelez-vous, à cet égard, que « notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos actions et notre volonté ».

Grâce au PSSI, nous avons pu articuler les enjeux de santé et les questions sociales. Comme vous l'avez souligné, Madame la ministre-présidente, ce plan a jeté les bases d'une première ligne, de services de proximité efficaces pour les habitantes et les habitants de Bruxelles. Cette démarche exhaustive autour de la santé illustre parfaitement la nouvelle orientation prise par la Commission communautaire française : intégrer pleinement la dimension sociale de la santé. À titre d'exemple, nous saluons l'agrément de nouvelles maisons médicales.

En ce qui concerne la première ligne de soins, nous soulignons les efforts consentis – certes encore insuffisants – ainsi que les engagements pris en la matière pour 2024. Les centres sociaux-santé intégrés sont une véritable mise en application de notre plan. Ils seront renforcés et permettront un accompagnement de première ligne. Ces efforts seront poursuivis et c'est là une excellente chose. Ainsi, grâce à la cocomisation, nous serons en mesure de soutenir les secteurs de la cohésion sociale et de la santé.

Toujours en matière de promotion de la santé, nous saluons le vote de l'accord de coopération relatif à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, qui permettra d'informer, de sensibiliser et, bien sûr, de protéger nos enfants et nos adolescents face aux éventuels abus auxquels ils seraient confrontés. Dans une approche systémique, bienveillante, voire multiculturelle, il conviendra d'accompagner vraiment les enfants et les adolescents et de rassurer les parents qui seraient encore en questionnement et qui auraient des inquiétudes. Mais il est important de saluer la généralisation de l'EVRA.

Le secteur de l'aide à domicile sera, lui aussi, soutenu de manière inédite afin d'offrir de véritables alternatives à l'hospitalisation, notamment pour nos aînés. De la même manière, nous nous réjouissons des avancées faites en matière d'accompagnement des personnes handicapées. Il est en effet primordial de disposer de données quantitatives et qualitatives relatives aux types de handicap rencontrés sur le territoire bruxellois, mais également d'avoir une vision claire des organismes qui les représentent.

Je souhaite souligner l'importance de ne pas laisser pour compte certains publics qui se trouvent à l'intersection entre les thématiques de la santé mentale et du handicap et de veiller à adapter l'offre à leurs besoins spécifiques. De même, il est nécessaire de poursuivre l'application et le suivi du décret portant intégration de la dimension du handicap dans toutes les lignes politiques de la Commission communautaire française.

Afin d'atteindre nos objectifs en matière d'inclusion, nous devons accompagner et consulter les acteurs de terrain chargés de mettre le « handstreaming » en pratique. Nous souhaitons par ailleurs souligner l'importance d'une réflexion autour de l'élargissement des aides individuelles afin que les citoyennes et les citoyens en situation de handicap ne soient pas discriminés après l'âge de 65 ans.

De la même manière, nous saluons le travail engagé en matière d'accompagnement des personnes autistes ainsi que de leurs aidants proches. Même si elle devait en principe se faire sous cette législature, la création de la maison bruxelloise de l'autisme sera utile pour les publics cibles et pour les associations qui les accompagnent.

« Notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos actions et notre volonté. » Nous conviendrons donc que toutes les politiques de la Commission communautaire

française permettent aussi d'aller dans le sens d'une réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Cette année, le Parlement francophone bruxellois a adopté, à l'unanimité, la résolution destinée à une meilleure prise en charge de l'endométriose. C'est une première et d'autres Assemblées lui ont d'ailleurs emboîté le pas.

L'ambition de cette résolution est de mieux encadrer et sensibiliser le public à l'existence de cette maladie encore insuffisamment reconnue, et ce, malgré son impact considérable. Cette maladie affecte profondément la vie sociale, la santé, l'intimité des femmes concernées. L'endométriose concerne une femme sur dix, mais le diagnostic est toujours retardé de sept ans en moyenne, entraînant une longue période d'errance médicale.

En matière d'enseignement, nous ne pouvons que saluer la capacité dont a fait preuve la Région en répondant à l'augmentation de la demande de places dans l'enseignement obligatoire : l'École Jules Verne et le LAB Marie Curie ont été inaugurés le 26 septembre dernier sur le campus du CERIA. Ces écoles mettent les pédagogies actives au cœur de leurs apprentissages, développant un environnement dans lequel l'élève est acteur de sa propre éducation. Ces pratiques pédagogiques ont pour but de lutter contre le décrochage passif des élèves.

Néanmoins, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû investir plus de 1,5 milliard d'euros dans la rénovation des bâtiments scolaires en raison d'un manque de vigilance ou d'ambition politique en ce qui concerne leur entretien. La Commission communautaire française doit en tirer des leçons dans l'optique de la construction de nouvelles écoles.

Il convient aussi de rappeler les problèmes de santé mentale chez les élèves. Ceux-ci se sont décuplés depuis la crise de la Covid-19. Nous devons être attentifs à cette problématique et articuler tous les moyens pour une meilleure prise en charge de la santé mentale de nos jeunes et de nos élèves.

À cet égard, la mise en place d'espaces dans lesquels les élèves peuvent s'exprimer est importante : il faut libérer la parole, mettre des mots sur les maux. Il convient de s'assurer de l'existence d'organes de concertation avec les élèves et les parents d'élèves dans toutes les écoles de la Commission communautaire française.

Enfin, nous devons porter une attention particulière à la problématique du harcèlement scolaire. En tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française doit développer une politique incitative et de soutien auprès des écoles, afin que ses représentants puissent adhérer au nouveau cadre structurel de lutte contre le harcèlement scolaire adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la petite enfance et les crèches, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec l'ouverture de 1.456 places durant cette législature et la création prévue de 664 autres places, la Commission communautaire française a démontré sa volonté d'améliorer la situation. C'était l'un de nos objectifs et nous saluons les résultats, même si beaucoup reste encore à faire.

En matière d'emploi et de formation, nous constatons que la Commission communautaire française a également fait sa part. Avec plus de 500.000 Bruxellois actuellement employés, la trajectoire est plutôt positive.

Nous saluons les engagements pris pour 2024, notamment en vue d'une collaboration plus étroite entre Bruxelles Formation et les autres partenaires, afin de proposer davantage de formations de qualité. Il faut effectivement agir sur ce terrain et améliorer l'accès à ces formations pour toutes et tous, car, faut-il le rappeler, six personnes sur dix

qui effectuent un stage en collaboration avec Bruxelles Formation sont sous le seuil de pauvreté. Pour ces personnes à la situation économique fragile, il faudra déployer plus d'efforts et réfléchir à un accompagnement plus adapté.

En cette fin de séance plénière, je voudrais conclure en soulignant combien il est important de poursuivre nos politiques de cohésion sociale, dans les matières personnalisables et culturelles, avec humilité, mais aussi le sens des responsabilités. Femmes et hommes politiques que nous sommes, nous devons continuer à relever ensemble, majorité et opposition, les défis environnementaux et sociaux qui nous préoccupent aujourd'hui.

Malgré les obstacles, la Commission communautaire française a toujours gardé le cap sur ces objectifs. Bien sûr, d'autres défis se présentent à nous, mais je suis convaincue que notre anticipation collective nous permettra de les surmonter avec encore plus d'agilité. Cet état d'esprit n'est pas le fruit du hasard, il est le résultat de notre travail acharné, de celui des institutions, des associations qui composent la Commission communautaire française et, évidemment, des concitoyennes et concitoyens.

C'est ensemble, chers collègues, que nous aurons la capacité de vaincre ces obstacles. « Notre avenir n'est pas dans les étoiles, mais dans nos actions et notre volonté. »

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. Christophe De Beukelaer (Les Engagés).— Chers collègues, je vais également vous emmener en voyage. La DPG est un rendez-vous-clé dans une année parlementaire et c'est d'autant plus vrai cette année, puisqu'il s'agit de la dernière déclaration de la législature en cours. C'est donc en quelque sorte l'heure des bilans, et l'on pourrait comparer une législature politique à un train qui se met en route. Tout au long de son parcours, l'équipage – le Gouvernement – est censé s'occuper du train et de ses passagers, prendre soin des travailleurs et du matériel, améliorer le confort, résoudre les problèmes et venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Au bout de cinq années, le train arrive en gare et un nouvel équipage est désigné pour le prochain voyage. Le convoi ainsi constitué repart pour un autre périple de cinq ans. Le problème avec le train de la Commission communautaire française 2019-2024, c'est que, malgré l'agitation sur les quais et les annonces au micro, on a l'impression que le train n'a jamais vraiment quitté la gare.

Soyons de bon compte : la législature 2019-2024 a été marquée par des crises extérieures difficilement prévisibles, chronophages et coûteuses, comme la crise de la Covid-19 ainsi que la guerre en Ukraine et ses impacts à de multiples égards. Néanmoins, votre législature aura aussi et surtout été marquée par de nombreuses et longues études dans des domaines très diversifiés. Si nous en saluons la pertinence, ces études ont quelque peu donné l'impression d'avoir servi de paravent à un certain immobilisme. Cet immobilisme se révèle dommageable, car les crises ont engendré bien des maux : angoisse, précarité, repli sur soi, morosité, etc. Or, dans cette ambiance terne, l'élan de nos institutions s'avère primordial. C'est là où l'on peut mesurer l'importance et la pertinence de nos services publics. Le secteur associatif doit se sentir soutenu, de nouveaux projets doivent voir le jour et les citoyens doivent pouvoir croire en leurs représentants et en leur soutien.

Malheureusement, force est de constater que personne n'a observé l'élan du train de la Commission communautaire française, coincé en gare.

J'illustrerai mon propos en commençant par le handicap. Pour Les Engagés – notre président Maxime Prévot l'a encore rappelé récemment dans le magazine Trends-Tendances –, le handicap doit devenir une cause nationale.

Au mois de juin, vous nous avez présenté, conjointement avec la Commission communautaire commune, le très attendu cadastre de l'offre et l'étude des besoins en matière de handicap. C'est un travail fouillé dont nous saluons la qualité, mais il faut quand même s'interroger. Si cette étude objective très utilement la situation, la réalité, nous la connaissons tous. Fallait-il attendre une étude pour enfin adopter des mesures ?

Je rappelle qu'en 2019, dans votre DPG, le premier titre en matière de handicap était : « Connaître les besoins et mieux y répondre ». Qu'avez-vous fait en quatre ans pour mieux y répondre ? Nous restons sur notre faim. Certes, je ne peux pas dire que vous n'avez rien fait. Toutefois, je constate que pendant cette période, ce sont surtout les crises qui ont provoqué certaines mesures, et non une vision globale sur le long terme.

Ainsi, il aura fallu attendre que des centaines d'enfants se retrouvent sans transport scolaire à la rentrée 2022 pour que le problème soit pris à bras-le-corps et que des solutions soient enfin dégagées, malgré le travail incessant des associations. De votre aveu même, la situation n'est pas encore parfaite, principalement à cause du manque de chauffeurs. J'espère que vous l'aurez stabilisée pour la rentrée 2024 et que tous les enfants pourront enfin se rendre à l'école en toute sérénité. C'est la moindre des choses que nous leur devons en tant que pouvoir public.

La situation est similaire pour les entreprises de travail adapté. Le secteur tire la sonnette d'alarme depuis longtemps. Pendant la crise de la Covid-19, votre Collège a appliqué des rustines sur ce navire – d'intérêt social, pourtant – qui prenait l'eau de toutes parts, faute de moyens et d'encadrement, et il aura fallu qu'une grosse frégate, Manufast, menace de faire naufrage pour que des mesures structurelles soient enfin envisagées.

Avant cela, toutefois, une étude a été commandée – comme à chaque fois, presque –, mais aucune décision ne sera prise sous la présente législature. Nous attendons donc, une fois encore.

Quant au projet majeur du Collège en matière de handicap, à savoir la création de la fameuse maison de l'autisme, il ne verra pas non plus le jour sous la présente législature, malgré une nouvelle grande étude.

J'en viens au nombre de places en centre d'hébergement de jour et de répit. Les nouvelles places de répit ont été créées au vu des immenses difficultés rencontrées par les familles pendant la crise de la Covid-19. C'est de nouveau la pression de la crise qui a fait bouger les lignes. D'autres places ont vu le jour grâce au plan de programmation adopté sous la précédente législature. Mais quels nouveaux projets ont-ils émergé ?

Sans doute vous attendiez-vous à de nouveaux résultats dans la foulée du cadastre de l'offre et des besoins. Pourtant, nous connaissons les besoins. Ainsi, le traitement inacceptable des cérébrolésés, obligés de vivre en maison

de repos parce qu'aucune structure n'est adaptée à leur perte d'autonomie, est un fait connu depuis des années.

Il était prévu, sous la précédente législature, de construire un centre, mais, en raison de l'inflation, le budget nécessaire à sa création n'est plus couvert. La porteuse du projet a eu beau frapper aux portes, elles lui sont restées closes. Maintenant que les résultats de cette étude sont écrits noir sur blanc, sera-t-elle entendue ?

Parlons enfin de l'arrêté régissant les normes d'encadrement des centres de jour, des centres d'hébergement et des services de logement inclusif, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2024. Cela fait des années que le secteur attend cela, et alors que tout était prêt sous la précédente législature, il lui aura fallu attendre encore cinq longues années pour voir ce projet se concrétiser.

Madame la ministre-présidente, il ne reste que quelques mois avant les élections. J'espère que vous reprendrez votre casquette de conductrice de train et mettez la locomotive en route à toute vapeur. Après les études, nous avons besoin de mesures, il est temps !

En matière de santé mentale et de santé en général, le constat est identique. Après un long travail, le PSSI a été adopté. Il découpera le territoire de la Région en quartiers et en bassins pour y mener des actions ciblées. Je m'en réjouis, car c'est une réelle avancée pour Bruxelles. Mais, une fois de plus, quel calendrier ! Les textes portant création des bassins ne seront votés qu'à la fin de l'année. Quant au décret modifiant le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, il n'entrera en vigueur que l'année prochaine. Cela fait à nouveau cinq longues années d'attente. De plus, si le PSSI reflète l'ambition de renforcer l'accès aux soins de santé – ce que nous saluons –, le volet de la prévention semble, quant à lui, très peu pris en considération. Or, c'est sur la prévention qu'il faut tout miser aujourd'hui.

Nous savons que la santé est étroitement liée aux conditions de vie : logement, environnement, qualité de l'air, relations sociales, emploi, etc. Vivre dans de bonnes conditions permet en effet de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Mais la situation n'est guère brillante.

En matière de santé mentale, tout d'abord, les chiffres sont alarmants : 13 % des Bruxellois présentent des symptômes d'anxiété et 13 %, des signes de dépression. Et au sein de la population étudiante, 50 % des étudiants présentent des symptômes d'anxiété et 55 %, des signes de dépression ! Par ailleurs, il ressort des chiffres de l'INAMI qu'une personne sur quatre en situation d'invalidité l'est pour cause de burn-out ou de dépression.

En ce qui concerne la campagne sur la santé mentale lancée récemment par la Commission communautaire française, il est essentiel d'assurer une collaboration étroite avec les acteurs du PSSI. Qu'est-il prévu pour garantir l'articulation de cette collaboration ? Pour nous, le premier enjeu en matière de santé mentale est de faire tomber les tabous, pour que les choses puissent être exprimées librement.

Par ailleurs, comme évoqué, la santé est étroitement liée aux conditions de vie. Or, à Bruxelles, la pauvreté s'intensifie plus vite que dans les autres Régions. Près de 40 % des Bruxellois vivent dans la précarité et l'exclusion, et ce taux ne cesse de croître au fil des années. Plus de 55.000 ménages bruxellois – soit 120.000 personnes – sont en attente d'un logement social, et ce, alors que le temps d'attente est estimé à environ dix ans !

En outre, 41 % des enfants bruxellois vivent dans des logements insalubres. Plus de 90.000 Bruxellois ont recours à l'aide alimentaire pour se nourrir. Plus de 30 % des familles sont confrontées au quotidien à des choix difficiles de dépenses et sont souvent contraintes de reporter leurs soins de santé.

Bien sûr, la Commission communautaire française ne peut être tenue pour responsable de tous les maux. Toutefois, mieux soutenir les acteurs sociaux, qui tirent la sonnette d'alarme depuis des mois, serait un minimum. Des politiques fortes en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales contribueront à lutter contre le non-recours aux soins de santé. Tel est évidemment le pont qu'il faut construire.

Par ailleurs, le personnel de prévention est fondamental : l'aide à la jeunesse, le logement, le sport et la politique familiale sont autant de domaines qui peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention en santé. Il est donc urgent d'intégrer la santé – et en particulier la diminution des inégalités en la matière – comme boussole de l'ensemble de ces politiques.

En ce qui concerne les assuétudes, la prévention est globalement absente du PSSI, alors même qu'elle constitue un référentiel commun aux acteurs bruxellois du secteur. Vu les récents événements liés, entre autres, à la consommation de drogue et le lien avec la santé mentale, nous recommandons que la lutte contre les assuétudes fasse partie intégrante du PSSI et soit intégrée aux préoccupations et aux priorités de tous les acteurs de la santé à Bruxelles. La continuité du subventionnement de structures telles qu'Infor-Drogues est essentielle, surtout au vu des situations malencontreuses que nous avons vécues ces derniers mois.

Enfin, nous ne pouvons pas parler de santé sans évoquer la question du vieillissement et, partant, de la politique de la santé des seniors. Face au vieillissement de la population, se posent des enjeux fondamentaux tels que l'accueil et la qualité de vie de nos aînés, mais aussi, bien entendu, leur santé jusqu'à un âge avancé.

De l'autre côté du spectre, à savoir la petite enfance, nous ne constatons malheureusement aucune amélioration sur ce plan au cours de l'année écoulée. Le nombre de places en crèche a diminué entre 2019 et 2023. Plus de 40 % des parents ne trouvent pas de places lorsqu'ils en ont besoin. C'est souvent une source d'anxiété dès le début de la grossesse.

En outre, les Bruxellois ne sont pas égaux devant cette pénurie. La commune d'Anderlecht, par exemple, est la moins bien fournie, avec 18 places pour 100 enfants, contre 67 à Etterbeek. Cette grande disparité entre communes bruxelloises creuse les inégalités. Il est primordial que la Commission communautaire française, dans ses compétences, participe à une nette amélioration de la capacité d'accueil en crèche en Région bruxelloise.

La diversité est une richesse fondamentale de Bruxelles que tout le monde salue. Elle nécessite cependant une volonté politique pour s'exprimer et être exploitée, ainsi que des actions concrètes, bien plus qu'un plan qui arrive en toute fin de législature. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Le taux d'emploi en Région bruxelloise est de 65 %. Si certains s'en félicitent, nous sommes loin de l'objectif fixé de 80 %. Il est alarmant de constater que plus d'un jeune sur quatre est sans emploi. Or, il existe plus de 200.000 postes vacants en Belgique, ce qui place la formation au centre de cette problématique. La volonté de promouvoir la formation

en alternance comme un chemin d'excellence est louable et essentielle pour Bruxelles. Quelles mesures prenez-vous pour informer davantage les entreprises sur la possibilité d'adopter ces dispositifs ? C'est là aussi que le bât blesse.

Il est impératif que les formations offertes aux demandeurs d'emploi répondent au mieux aux besoins. Sont-elles coconstruites sur mesure ? Combien d'entreprises sont partenaires dans cette démarche ? Il ne suffit pas de mettre sur pied des programmes, encore faut-il s'assurer de la participation des entreprises.

L'enseignement figure parmi les clés du futur des Bruxellois. Le dynamisme et la créativité de la jeunesse bruxelloise sont un véritable trésor. Il est essentiel de tirer parti de ces atouts pour apporter plus de prospérité et de bien-être dans la capitale.

Le niveau de qualification reste un facteur significatif dans l'obtention d'un emploi. L'investissement dans l'éducation vise ultimement à permettre à chaque individu de s'émanciper et de contribuer activement à la société.

Des secteurs comme la logistique ou l'aide à la personne recrutent activement. Même si tous les demandeurs d'emploi ne sont pas attirés par ces métiers, certains sont prêts à embrasser une nouvelle carrière sans pour autant vouloir s'engager dans de lourdes années de formation.

Bien que vous ayez souligné des évidences en la matière, le contenu manque de substance et de concret. C'est pourquoi je veux que notre groupe soit un partenaire dans les dossiers de l'alternance et de la stratégie qualification-emploi.

Concernant la violence faite aux femmes, les centres de prise en charge des violences sexuelles ont enregistré 3.287 admissions en 2022, contre 1.662 en 2021, soit une augmentation de 98 %, et les prévisions pour 2023 ne sont guère optimistes. Ces chiffres sont extrêmement interpellants, tout comme l'a été la divulgation des cas de viol et de harcèlement dans certains bars de notre capitale, et dans le milieu de la nuit en général.

Avez-vous eu des retours par rapport au plan d'action que vous avez soutenu fin 2021 avec la Région dans le cadre du mouvement « Balance ton bar » ? Des améliorations ont-elles vu le jour ? Avez-vous organisé des réunions de suivi et rencontré les membres du Conseil bruxellois de la nuit et des mouvements féministes et étudiants ? À quoi les 610.000 euros investis ont-ils concrètement servi ?

Plus globalement et en attendant de relever le défi avec la législation fédérale sur le féminicide, j'aimerais savoir où en est l'offre de places d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, en quête de protection et de sécurité. Quelles actions pouvons-nous encore espérer avant cette fin de législature ? Le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 va doucement arriver à son terme. Une évaluation est-elle prévue ? Quels en sont le calendrier et les modalités ?

Madame la ministre-présidente, j'aimerais conclure en vous livrant une impression générale sur votre DPG. Nous espérons que le Collège envoie enfin un signal clair aux citoyens bruxellois fragilisés par des crises successives. Nous espérons un vrai bilan et de vraies perspectives. Nous restons sur notre faim, face à une longue liste de mesures déjà connues et déjà débattues ici.

Quand je me rends sur le site du Parlement francophone bruxellois et que je lance le moteur de recherche pour connaître le nombre de textes adoptés, j'obtiens 121 résultats. Si l'on soustrait de ce nombre les textes relatifs au budget ou à notre organisation interne, on arrive à moins

de 50. Combien de séances plénières avons-nous connues sous cette législature, sans texte à adopter provenant du Collège ?

Quant au Bureau élargi, sans rentrer dans la confidentialité des débats, nous passons un temps considérable à nous demander si telle question relève de la compétence de notre Parlement. Quand on interroge des députés, même expérimentés, sur ces questions, peu d'entre eux sont capables de répondre clairement et simplement, tant les contours des compétences de la Commission communautaire française sont flous.

En plus de cela, les comptes de notre Région sont dans le rouge. Il est temps de réaliser de sérieuses économies, de rationaliser et d'accroître notre efficacité.

Quand les citoyens dans la détresse ne savent plus à quelle porte frapper, quand les acteurs de terrain nous disent qu'ils sont sans cesse renvoyés d'un service à un autre en raison de la complexité du paysage institutionnel et administratif bruxellois, quand cette complexité constitue un obstacle à leur travail car ils ne savent plus qui est compétent en matière de subsides et quand les ministres en charge de ces matières ne cessent de se renvoyer la balle, il est urgent de nous poser la question de la pertinence de notre institution.

Oui, nous avons besoin d'un État plus simple et plus efficace mais nous n'avons entendu aujourd'hui aucun argument face à cette simplification souhaitée par tous les acteurs. Pour Les Engagés, cette simplification implique, au niveau bruxellois, la suppression de la Commission communautaire française et le transfert de ses compétences – il n'est bien sûr pas question de les supprimer – à la Région, pour autant que la Flandre fasse de même avec la Commission communautaire flamande.

Il nous faut avoir le courage de débattre de cette problématique et il nous revient à nous, membres de la Commission communautaire française, d'être des acteurs, des moteurs dans cette transformation de notre État, que nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter à Bruxelles. Avec pour seul objectif de mieux aider les personnes en situation de faiblesse, que celle-ci soit économique, sociale, physique ou psychologique.

(Applaudissements)

M. Jonathan de Patoul (DéFI). – Nous voilà traditionnellement rassemblés dans notre hémicycle du Parlement francophone bruxellois, pour nous prêter à l'exercice annuel de la DPG et – devrais-je même dire – au dernier exercice de la DPG de la législature. Même si, à titre personnel en tant que jeune député, je n'ai que peu de points de comparaison, il me semble que l'on peut dire que cette législature n'aura pas été un long fleuve tranquille.

La destruction de notre environnement et des écosystèmes de l'autre côté de la planète a déclenché une véritable bombe qui nous a explosé à la figure avec la pandémie de ce fameux et détesté Covid-19. Les conséquences de cette crise ont été – et sont encore – dramatiques, et il est aujourd'hui légitime et important de se demander si toutes les leçons de cette catastrophe n'ont pas déjà été oubliées. À cela sont venus se greffer les conflits en Europe et aux portes de celle-ci, ainsi qu'une crise énergétique et économique qui met à mal les finances de nos concitoyens, entreprises, hôpitaux, écoles, universités ou encore des associations de terrain.

S'agissant de la Commission communautaire française, ces problématiques nous concernent souvent de très loin, mais parfois aussi de près. En tant que femmes et hommes politiques membres du Parlement francophone bruxellois, nous devons gérer et prévoir.

Pour mon groupe, il est clair que, cette année encore, il nous faudra faire preuve de courage politique, établir une liste de priorités, travailler davantage encore à l'efficacité et à l'efficience des politiques mises en place, éviter le saupoudrage des subsides pour ne pas disperser les moyens. Enfin, il nous faudra lister toutes les possibilités pour dégager d'éventuels moyens supplémentaires et, *in fine*, lancer des pistes de solution pour l'avenir.

Il y a quelques semaines, la presse faisait état de discussions secrètes entre le PS, le MR et Ecolo, en vue de détricoter une partie des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – hors enseignement et culture – au bénéfice des Régions. Par déduction, on a pu comprendre que seraient potentiellement visés la santé, la petite enfance, l'aide à la jeunesse, le sport ou encore l'audiovisuel. Magnifique, diront ces partis. Ou pas, leur répond DéFI.

D'abord, quand on envisage ce type de réforme, il serait courtois d'impliquer toutes les composantes des différentes majorités, et donc celles de la majorité bruxelloise. En l'espèce, trois présidents de parti wallons pensent une réforme pour la Wallonie sans vraiment comprendre la complexité des institutions bruxelloises.

Qu'en est-il de la Région bruxelloise dans ce contexte ? Quelles seraient les conséquences pour la Commission communautaire française, les Bruxellois et les Bruxelloises ? Nous sommes d'accord pour dire que les missions de la Commission communautaire française sont importantes et qu'elles ne peuvent pas disparaître, mais la question est de savoir comment elles perdureront.

Si certains imaginent qu'un transfert de ces matières aux Régions serait judicieux, le groupe DéFI pense le contraire. Cela créerait clairement davantage de complexité dans les secteurs concernés et menacerait à terme la viabilité des emplois. Il s'agit de matières liées aux personnes, où la mobilité des travailleurs et des usagers entre la Wallonie et Bruxelles constitue une force.

Une division administrative serait tout simplement absurde. Elle confronterait les travailleurs et les usagers à la complexité de deux régimes d'agrément et de fonctionnement d'un secteur, l'un en Région wallonne et l'autre en Région bruxelloise. Ajoutons à cela le risque de voir ce secteur devenir bilingue à Bruxelles. Pensons-nous vraiment qu'avoir un Office de la naissance et de l'enfance bruxellois et un wallon serait pertinent pour le citoyen ?

Un tel transfert ne dégagerait, en outre, aucun gain financier. Il est en effet largement établi que toute division de ce genre génère des coûts. Ne reproduisons pas les erreurs du passé. Pour la Commission communautaire française, cela ne signifierait rien de clair à ce stade, mais si des compétences lui étaient transférées et que les budgets ne suivaient pas, ce serait tout simplement la catastrophe.

L'avenir des institutions francophones doit passer par la rationalisation et la réduction du nombre d'organismes, et non par leur multiplication. Pour DéFI, il est grand temps de simplifier radicalement les institutions bruxelloises, trop nombreuses et complexes, au bénéfice de tous les Bruxellois, en fusionnant, par exemple, la Commission communautaire commune et la Région bruxelloise, et en transférant les compétences communautaires exercées par la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie aux Communautés, à l'exception notable de la formation professionnelle, laquelle pourrait être rattachée aux matières régionales de l'emploi, ce qui aurait tout son sens.

Il faut aussi rationaliser les organismes publics, tout comme réduire la composition du Gouvernement bruxellois. Nous

œuvrons ainsi à la concrétisation de la Région bruxelloise comme Région à part entière, dans un équilibre renforçant une relation forte avec la Wallonie et une relation sereine avec la Flandre.

Madame la Ministre-présidente, vous dites que le Gouvernement francophone bruxellois a toujours eu pour objectif de ne laisser personne de côté, et vous avez bien raison. Il est facile de regarder le verre à moitié vide, mais au vu des faibles moyens de la Commission communautaire française, nous pouvons nous féliciter du verre à moitié plein. Pour le groupe DéFI, s'il faut rester humble en raison des moyens disponibles, il faut aussi souligner les efforts consentis. Je ne vais pas reprendre toute la déclaration, mais j'insisterai sur certains points essentiels.

Le transport scolaire organisé par la Commission communautaire française permet à 3.000 enfants à besoins spécifiques d'avoir accès à leurs établissements d'enseignement, ainsi qu'aux thérapies dont ils bénéficient parfois dans le cadre scolaire. Les difficultés rencontrées à la rentrée 2022, et, dans une moindre mesure en 2023, ont affecté de très nombreux enfants, enseignants et familles. Vous mettez manifestement tout en œuvre pour que cela ne se reproduise plus. C'est une bonne chose, car l'accès à l'éducation est un droit fondamental.

Le groupe DéFI tient à souligner deux aspects en particulier : l'indispensable concertation avec les familles concernées par l'autonomisation des enfants qui quittent le circuit bus, mais aussi la nécessaire amélioration des conditions de transport pour la toute grande majorité des enfants qui resteront inscrits dans les circuits de la Commission communautaire française. Le groupe DéFI le rappelle depuis des années : il est essentiel de former les accompagnateurs – qui bénéficient désormais d'un contrat de travail à durée indéterminée – afin qu'ils soient en mesure de proposer des activités culturelles ou récréatives aux élèves véhiculés. Soyons créatifs, leur bien-être passe par là ! L'audit a d'ailleurs pris cette remarque très au sérieux. N'oublions pas que ces enfants passent parfois jusqu'à trois heures par jour dans ces transports ! Ce temps de trajet pourrait être beaucoup plus qualitatif.

Parlons des ETA. Notre Région compte près de 1.450 travailleurs en situation de handicap et voilà près de 60 ans que ces structures qui accueillent des personnes handicapées participent à la vie économique et sociale en Belgique. Aujourd'hui, douze entreprises de travail adapté sont présentes dans notre Région et poursuivent le même objectif, celui de procurer un emploi de qualité à des travailleurs en situation de handicap. Ces emplois constituent pour ces personnes de véritables outils d'intégration sociale et d'épanouissement, mais les défis auxquels sont confrontées les entreprises de travail adapté restent, eux, nombreux.

L'évolution de la société et du tissu économique bruxellois, tout comme l'explosion récente des coûts de l'énergie ou les indexations salariales, sont des enjeux importants qu'il est nécessaire de continuer à accompagner. Cela se fera entre autres par la recherche et l'innovation dans ce secteur. Le transfert des ETA à la Région est une question qui se pose, tout comme l'inclusion d'une partie de ses bénéficiaires sur le marché du travail que l'on pourrait qualifier de « classique ». C'est d'ailleurs déjà ce qui se fait en partie grâce à Actiris et la reprise des aides individuelles.

Le Plan grande dépendance a été approuvé en 2014 à la suite de la condamnation de la Belgique et de ses entités fédérées en 2013 par le Comité européen des droits sociaux. Nous devons donc continuer à avancer dans ce domaine, que ce soit sur la question du cadastre quantitatif, pour lequel

on ne dispose toujours pas du statut de grande dépendance, ou encore des normes d'encadrement.

La situation à Bruxelles est loin d'être résolue. On estime par exemple que sur les 6.000 personnes vivant à domicile, une grande partie ne reçoit pas encore les aides nécessaires. On peut évidemment se réjouir des bonnes nouvelles que vous nous annoncez avec, par exemple, plus de 60 équivalents temps plein pour compléter les équipes qui accueillent des personnes en grande dépendance, mais mon groupe et moi insistons toutefois sur la nécessité d'un plan d'investissement actualisé et sur l'évaluation du plan d'investissement de la législation précédente.

D'autre part, ces 60 équivalents temps plein vont certes pouvoir compléter adéquatement les équipes des centres accueillant des personnes en grande dépendance. Cependant, le caractère provisoire de cette aide, pour six mois éventuellement renouvelable une seule fois, ne correspond pas tout à fait à la réalité que vivent les centres et les personnes qui y sont hébergées. Si, pour quelques-uns de ces nouveaux usagers bénéficiant d'une aide accrue sur le plan du personnel, cette aide deviendra moins indispensable au bout de quelques mois, ce ne sera pas le cas pour la majorité des résidents qui sont dans cette situation et continueront de nécessiter une aide plus soutenue. Nous pouvons regretter le caractère ponctuel de ces efforts, que nous saluons néanmoins.

Enfin, le groupe DéFI regrette que le Collège n'ait pas rehaussé les normes d'encadrement pour les centres de jour ou d'hébergement répartis sur plusieurs sites.

Madame la ministre-présidente, je vous laisse la responsabilité de vos propos relatifs à l'emploi et à la formation. Je ne veux pas être accusé de manquer d'objectivité, mais les indicateurs de l'emploi évoluent favorablement à Bruxelles et c'est une très bonne nouvelle. Même si nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, nous avons la preuve qu'il est possible de mettre en place des politiques efficaces et porteuses de résultats.

À ce sujet, il faut souligner le courage de la réforme du ministre Clerfayt sur la formation en alternance. Les discussions n'ont pas été simples, entre autres avec nos partenaires que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Il a fallu batailler pour que soient prises en compte les spécificités bruxelloises mais, entre autres grâce à l'amélioration de leurs compétences, les Bruxellois se sont acheminés vers l'emploi.

À noter également les budgets dégagés pour soutenir les formations innovantes et mettre en adéquation les besoins d'un secteur et les compétences des chercheurs d'emploi. Il est évident que l'accès à des emplois de qualité et épanouissants reste l'un des meilleurs moyens de lutte contre la précarité. À l'avenir, il faudra bien entendu continuer à s'impliquer au maximum dans ces politiques.

À propos du social-santé, j'éviterai de rappeler ce qui a été dit, mais je suis convaincu de l'importance d'un investissement efficace et pertinent dans ce secteur si nous voulons améliorer la santé et donc le bien-être de tous les Bruxellois. Je me répète d'année en année, mais le jeu en vaut la chandelle.

In fine, un investissement dans le secteur permet aussi de faire gagner de l'argent à la société. La prévention doit, entre autres, être notre leitmotiv. À titre d'exemple, selon la Fédération européenne des associations de diététiciens, pour un euro dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63 euros. Il paraît donc clair que la prévention représente un réel atout pour notre société. Un grand nombre de maladies et autres

problèmes de santé ou assimilés peuvent et doivent être évités par des investissements de grande ampleur dans la prévention.

En ce qui concerne la santé mentale, un point important pour mon groupe – et tout particulièrement pour mes collègues Joëlle Maison et Marc Loewenstein –, nous nous réjouissons d'entendre que les projets de soins mis en œuvre pendant la crise ont été pérennisés et que beaucoup seront agréés. Je serai heureux de vous entendre sur la question de leur évaluation : comment est-elle mise en place et quels enseignements pourrions-nous en tirer afin d'améliorer les pratiques et l'interdisciplinarité des soins ?

Je souhaite également nous féliciter pour la généralisation de l'EVRAS. En effet, dans une société aujourd'hui marquée par l'hypersexualisation, l'influence parfois délétère des réseaux sociaux et une exposition précoce à l'internet, l'EVRAS se révèle d'une pertinence capitale. Elle offre notamment un cadre pour aborder des thématiques aussi cruciales que le consentement et la prévention des violences. Pour mon groupe, cette généralisation est une avancée significative, et vous nous trouverez toujours à vos côtés, aux côtés du progressisme et contre l'obscurantisme et les obscurantistes de tous bords.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe DéFI)*

Aussi, comme vous l'avez dit, les BAPA ont répondu ces dernières années aux défis de la mise en œuvre du parcours obligatoire et de l'arrivée des Ukrainiens. Il est évidemment nécessaire d'investir dans l'intégration. La Commission communautaire française reste compétente pour les formations de langue française dans ce cadre, et c'est essentiel car les personnes qui ne maîtrisent pas le français – voire, à Bruxelles, le néerlandais – ne pourront pas s'intégrer et se retrouvent au ban de toutes les politiques que nous pouvons mettre en place, notamment en matière de formation professionnelle. Comment évaluez-vous l'efficacité des formations en langue française pour ces nouveaux arrivants à Bruxelles ?

Enfin, si la cocomisation permet effectivement de dégager certains moyens, il faut admettre qu'elle soulève des questions. Nous pouvons bien évidemment nous réjouir de ces moyens, et si pour moi, c'est la preuve que le débat sur l'avenir de la Commission communautaire française est en réalité déjà sur la table, des questions se posent néanmoins.

À la suite de cette cocomisation, quel accompagnement avez-vous prévu pour les structures et pour le personnel de la Commission communautaire française, qui peut se voir en quelque sorte dépossédé de son travail ? Il est de bonne gouvernance d'avoir une vision claire pour toutes ces personnes. Sont-elles affectées à d'autres services ? Une politique de réorientation ou de formation est-elle prévue ?

En conclusion, je souhaite rappeler avec force l'importance pour la Commission communautaire française de défendre l'usage de la langue française. Dans un contexte bruxellois de richesse multiculturelle, il s'agit d'une réelle nécessité car son usage adéquat constitue l'un des principaux outils d'émancipation sociale.

Aujourd'hui, il existe environ 7.000 langues dans le monde. D'après certaines études, il n'en subsistera probablement que 3.500 d'ici à la fin du siècle, ce qui représente une perte annoncée de 50 %. Cela pose gravement la question de la protection de la diversité linguistique et culturelle et, partant, de la pensée et du raisonnement. S'il faut encourager l'enseignement d'autres langues telles que l'anglais, l'espagnol ou encore le chinois et reconnaître l'intérêt professionnel que ces connaissances peuvent présenter, ne

tombons pas dans un excès de naïveté en conférant à une langue – en l'occurrence l'anglais – un rôle d'ouverture au monde puisqu'à bien y réfléchir, le « *globish* » relève davantage de la fermeture, de l'uniformisation et donc de l'appauvrissement.

Un peu partout à Bruxelles, la tentation d'utiliser l'anglais au détriment du français, voire du néerlandais est grande. Pourtant, les contraintes du bilinguisme ne peuvent justifier l'effacement des appellations en langues française et néerlandaise au profit de l'anglais, et surtout au détriment de la diversité culturelle, valeur commune à tous les Bruxellois.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. le président. - Cela met fin aux interventions des groupes politiques. S'il n'y a plus de prise de parole, je suspends la séance et vous donne rendez-vous à 14h30 pour les questions d'actualité, la réponse du Gouvernement ainsi que les répliques.

La séance est suspendue à 12h06.

La séance plénière est reprise à 14h43.

COMMUNICATION (SUITE)

DÉPÔT D'UNE MOTION EN CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. le président. - Je vous informe avoir été saisi d'une proposition de motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet de l'impact du projet de loi portant des dispositions fiscales diverses, déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Farida Tahar, M. Jonathan de Patoul et M. Christophe De Beukelaer (doc. Chambre 73/846/1).

En application de l'article 57 du Règlement, je l'ai déclarée recevable et elle a été soumise au Bureau élargi de ce jour.

Ce dernier a décidé de la renvoyer à l'examen de la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives du mardi 7 novembre 2023 à 15h00.

Le Bureau élargi a également décidé d'inscrire, sous réserve, l'examen et le vote de cette motion à l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 10 novembre 2023.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Il en sera donc fait ainsi.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. le président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Leïla Lahssaini.

LA PUBLICATION DE LA LIGUE DES FAMILLES SUR LES PLACES EN CRÈCHES À BRUXELLES

Question d'actualité de Mme Leïla Lahssaini

*à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
des Crèches*

M. le président. - La ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question d'actualité.

Mme Leïla Lahssaini (PTB). - Nous en avons déjà parlé ce matin, la question des places en crèches à Bruxelles est un problème de taille. La Ligue des familles vient de publier un site internet qui recense le nombre de places en crèches disponibles par commune. Le constat est déjà connu : il n'y a pas assez de places en crèches à Bruxelles.

Cela représente des problèmes et une source de stress pour les parents. Lorsqu'on attend un enfant, il faut directement s'inscrire sur toutes les listes d'attente possibles et on patiente ensuite pendant des mois, en croisant les doigts. Parfois, on obtient une place en crèche, mais, souvent, on finit bredouille.

Dans ce cas, peu de solutions : soit payer une crèche privée, qui est fréquemment hors de portée pour la majorité des parents ; soit réduire son temps de travail ou cesser son activité. Sans surprise, ce sont généralement les femmes qui font une pause ou mettent un terme à leur carrière pour s'occuper des enfants.

Ce site internet de la Ligue des familles est intéressant, car il montre que le nombre de crèches est le plus bas dans les communes populaires. Par exemple, à Anderlecht, il y a 18 places en crèches pour 100 enfants. Il n'y en a que 21 à Molenbeek-Saint-Jean et 31 à Schaerbeek. La « guerre des places en crèches » continue.

Quel degré d'urgence accorde-t-on à cette situation dramatique ? Va-t-on créer des places ? La Commission communautaire française joue un rôle important dans cette affaire.

Que faites-vous pour accélérer la création de places en crèches dans ces communes ? Où seront situées les places que vous avez récemment annoncées ?

La Ligue des familles dit qu'il faut 10.000 places supplémentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle part de responsabilité la Commission communautaire française prendra-t-elle dans les prochaines années ? C'est un problème insupportable pour une grande partie des parents.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Voici les éléments que mon collègue Rudi Vervoort souhaite vous transmettre, en réponse à votre question d'actualité.

Les critères prioritaires pour le financement des infrastructures sont la faiblesse du taux de couverture, avec une attention particulière pour les communes et les quartiers qui affichent un taux de couverture inférieur à 33 %, ainsi que les publics cibles tels que les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi, ou encore les bénéficiaires de l'accueil d'urgence.

Cela concerne notamment les communes d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean, où nous investissons massivement. Ainsi, 192 nouvelles places y ont été créées entre 2019 et 2023, et 79 places additionnelles sont prévues dans le cadre du nouvel appel à projets.

S'agissant des places supplémentaires pour l'ensemble des communes, elles seront réparties comme suit :

- 42 places à Anderlecht ;
- 9 places à Auderghem ;

- 78 places à Berchem-Sainte-Agathe ;
- 81 places à la Ville de Bruxelles ;
- 9 places à Ganshoren ;
- 91 places à Forest ;
- 37 places à Molenbeek-Saint-Jean ;
- 70 places à Jette ;
- 21 places à Saint-Gilles ;
- 10 places à Uccle ;
- 50 places à Woluwe-Saint-Lambert ;
- 77 places à Woluwe-Saint-Pierre ;
- 14 places à Molenbeek-Saint-Jean ;
- 14 places à Watermael-Boitsfort ;
- 28 places à Saint-Josse-ten-Noode ;
- 4 places à Evere.

Enfin, dans le cadre du nouvel appel à projets, 664 places sont programmées dans les années à venir. L'accueil de la petite enfance reste une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française intervient en soutien, pour le financement des infrastructures. Un budget de 30 millions d'euros a été dégagé à cet effet en 2023.

La Région intervient également à travers sa politique d'aide à l'emploi pour financer les puéricultrices et les puériculteurs, avec un budget global de 17.680.000 euros en 2024.

Mme Leila Lahssaini (PTB). - Nous constatons malgré tout la persistance d'une disparité entre communes. Quatorze nouvelles places en crèche vont être créées à Molenbeek, dites-vous ? Cela ne me rassure guère quant à la possibilité d'atteindre un jour le nombre requis de places dans les crèches.

Il ne s'agit pourtant ni d'un luxe ni d'une coquetterie, mais d'un besoin de première nécessité au même titre que les écoles. Le manque de places disponibles est une atteinte à la socialisation des enfants mais aussi une restriction à la possibilité, pour leurs parents, de se rendre au travail.

Lorsque vous évoquez le peu de places disponibles dans les crèches de Molenbeek et dans les autres communes que vous avez citées, je vous avoue mon inquiétude. Nous continuerons dès lors à suivre cette évolution en espérant que, dans les prochaines années, nous prendrons collectivement la mesure de l'urgence de cette question.

POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

M. le président. - Nous poursuivons la discussion de la DPG.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Nos débats n'ont pas échappé aux péripéties et aléas habituels, avec des appréciations qui peuvent souvent, et bien légitimement, varier.

L'important est qu'au cours de ces quatre années, la Commission communautaire française a fait ce qu'elle fait de mieux : être aux côtés des Bruxellois et de leurs associations. Elle poursuivra sur cette voie à l'avenir.

Les crises ont mis en évidence la nécessité, la crédibilité et l'impact de son action. Les urgences restent nombreuses. Vu notre obligation de résultats envers nos concitoyens, nous n'avons pas le luxe de fermer des pistes si nous voulons continuer à améliorer la vie des Bruxellois. Il s'agit de faciliter, simplifier et émanciper.

Les missions de la Commission communautaire française et son travail concret de proximité aux côtés des plus fragiles sont trop importants pour disparaître.

Pouvons-nous mieux collaborer avec d'autres institutions bruxelloises ? Oui, c'est une évidence : il nous faut travailler main dans la main avec la Commission communautaire commune, la Région et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. C'est là notre devoir, et nous l'assumons, pour parvenir à simplifier et clarifier vis-à-vis des citoyens.

Pouvons-nous déléguer certains services pour en renforcer d'autres ? J'en suis tout autant convaincue. Nous devons le faire, et nous le réalisons à travers la cocomisation – j'y reviendrai dans un instant.

Peu importent les formes, les Bruxellois veulent et attendent de nous des résultats.

J'entends des craintes d'évaporation, mais nous sommes manifestement face à une distorsion d'informations, puisque vous venez de recevoir les éléments budgétaires et que les débats approfondis auront lieu dans deux ou trois semaines.

Je tiens à souligner les éléments suivants, qui ne devraient pas vous étonner puisqu'ils se trouvent dans la droite ligne des débats budgétaires que nous menons depuis le début de la législature.

De quelle évaporation parlez-vous ? Le budget a augmenté de 33 % au cours de cette législature, dont 29 % ont été obtenus en financements structurels complémentaires auprès de la Région, et 47 millions d'euros ont permis de soutenir les secteurs face aux crises de la Covid-19 et de l'énergie. Deux autres évolutions majeures se poursuivent sur le plan budgétaire.

D'abord, la cocomisation, qui a des impacts budgétaires et des effets de fond. Elle permet de renforcer la cohérence des politiques en dessinant des contours clairs à des mesures trop souvent morcelées. Je rejoins en cela la fin de l'intervention de M. De Beukelaer. Dans un certain nombre de cas, notamment en matière d'accueil des primo-arrivants, ces politiques sont exercées de manière différenciée sur notre territoire. La première question que l'on pose à un primo-arrivant consiste à savoir s'il est francophone ou néerlandophone. C'est absurde. La cocomisation nous permet de donner des contours plus clairs à nos politiques et d'être plus compréhensibles tant pour les acteurs et les associations que pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, la cocomisation permet de renforcer les missions de la Commission communautaire française grâce

à des budgets structurels. Elle améliore la cohérence des politiques et dégage des moyens supplémentaires pour la Commission communautaire française, notamment pour le décret Cohésion sociale, l'inclusion des personnes porteuses de handicap, l'insertion socioprofessionnelle, les services d'aide et de soins de première ligne et la promotion de la santé.

Il n'y a pas de désinformation : aucune coupe n'est effectuée dans le budget de la Commission communautaire française. La trajectoire est et reste celle que je vous ai annoncée les années précédentes. Nous avons, au contraire, préservé de la tempête la Commission communautaire française et ses missions. Nous l'avons même renforcée à travers ces budgets de la Région, l'accord du non-marchand et la cocomisation.

La Commission communautaire française assume donc sa part de travail pour relever les défis aux côtés des associations et des autres entités régionales, et elle pallie parfois les carences d'autres autorités. Certes, des réformes majeures ne sont pas entre nos mains, comme l'individualisation et l'automatisation des droits, la régularisation des personnes sans papiers et l'instauration d'une fiscalité plus juste et plus verte. Toutefois, la Commission communautaire française est au rendez-vous et je vais à présent répondre à vos questions en les regroupant par thématique.

S'agissant de la mise en œuvre du PSSI, le décret relatif à l'offre de services ambulatoires pourrait être soumis au vote du Parlement au début de l'année 2024. S'ensuivront les arrêtés d'application en vue de modifier les agréments de tous les secteurs concernés.

Le décret et ordonnance conjoints relatif à l'offre de services ambulatoires est soumis en troisième lecture aux Collèges. Son entrée en vigueur est espérée au premier trimestre prochain et l'arrêté d'application suivra rapidement.

Grâce aux accords du non-marchand notamment, nous avons renforcé l'innovation dans le secteur social-santé en injectant 3,5 millions d'euros dans les innovations transversales et conjointes qui visent la création de services de support en faveur des associations du secteur non marchand. De telles initiatives étaient très peu développées par le passé, les secteurs le reconnaissent. Elles seront demain une réalité, avec le premier groupement d'employeurs, une centrale d'achats et des accompagnements multiples pour les transitions numériques ou environnementales, et bien d'autres.

Vous avez été nombreux à m'interroger sur la santé mentale. Nous avons fait deux fois plus dans ce domaine, par rapport aux deux législatures précédentes. Nous devons en effet répondre à des besoins accrus. Nous parlons d'une augmentation substantielle de 1,8 million d'euros et de 700.000 euros supplémentaires pour les extensions de cadres des équipes enfants et adolescents depuis 2020. À ces montants s'ajoutent la revalorisation de la fonction de psychiatre dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du décret, ainsi qu'un agrément pour le Coin des cerises et des lieux de lien dès 2024.

La prévention n'est pas le parent pauvre de nos politiques. La Commission communautaire française est même pionnière en matière de réduction des risques. S'agissant des assuétudes, outre les projets de prévention et de

promotion de la santé que nous soutenons avec de nombreux services tels que Modus Vivendi, Le Pélican, DUNE, Univers santé et Infor-Drogues, une salle de consommation à moindre risque a été agréée et une deuxième ouvrira probablement en janvier 2024. Par ailleurs, nous formons les médecins généralistes aux assuétudes et la mission de sensibilisation a été ajoutée dans le décret relatif à l'offre de services ambulatoires.

Compte tenu du fait que les services d'aide à domicile apportent un soutien indispensable à de nombreux Bruxellois et à leurs aidants proches, le Collège ne cesse d'y investir depuis le début de la législature. Vous dites qu'ils sont sous-financés, Monsieur Weytsman, mais c'est inexact. Le secteur des services d'aide à domicile est le mieux financé de tous les secteurs de l'ambulatoire, social et santé compris. En 2024, il mobilise un budget de près de 40 millions d'euros, soit 40 % du budget global de l'ambulatoire. Pour le renforcer, nous avons augmenté le contingent d'heures de ces services de près de 70.000 unités pour atteindre 942.000 heures.

Ce soutien aux aidants proches ne peut être que le fruit d'une approche transversale. En plus de soutenir les asbl Aidants proches et Jeunes & Aidants proches, nous avons rehaussé le nombre d'heures d'aide à domicile. Cela allège concrètement la charge des aidants. Le statut fédéral leur permet par ailleurs de bénéficier de congés spécifiques d'aménagement de leur temps de travail.

Les violences faites aux femmes ont été en haut de l'agenda de cette législature à Bruxelles – comme dans tout le pays – grâce au secteur associatif ou à des mouvements tels que « #BalanceTonBar » ou « #BalanceTonGynéco ».

Monsieur De Beukelaer, la Commission communautaire française a pris en charge un axe du plan de lutte contre les violences en milieu festif mené par ma collègue du Gouvernement régional, la secrétaire d'État Mme Ben Hamou : la formation et la sensibilisation du personnel Horeca. Sur le terrain, cela a permis la diffusion d'une vidéo de sensibilisation auprès des tenanciers et gestionnaires du milieu festif bruxellois, en collaboration avec le réseau Safe Ta Night et l'asbl Modus Vivendi.

Toujours dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, outre les avancées en matière d'EVRAS, nous avons augmenté les plages d'écoute de la ligne téléphonique pour que ces personnes puissent aussi être entendues par des professionnels en dehors des heures de bureau.

Nous avons également augmenté le nombre de places d'accueil : la capacité des dix-sept maisons agréées par la Commission communautaire française est à ce jour de 746 places, dont 398 accessibles à des femmes accompagnées ou non d'enfants, soit 65 de plus rien que pour la Commission communautaire française. Parmi les 1.024 places disponibles au sein des maisons d'accueil Commission communautaire française et Commission communautaire commune confondues, 300 sont accessibles à des hommes isolés, 603 à des femmes avec ou sans enfants ou famille, quatorze à de jeunes LGBTQIA+ et seize à des jeunes.

Concernant le secteur du handicap, pour une meilleure prise en compte des situations de grande dépendance, une enveloppe complémentaire de près de 5 millions d'euros sur une base annuelle est désormais dévolue à la mise en œuvre

des arrêtés d'application du décret « Inclusion » relatif aux centres d'activités de jour et aux logements collectifs adaptés.

Ce nouveau cadre juridique vise à rectifier les carences dans la législation actuelle des centres d'hébergement, à augmenter la norme d'encadrement pour les personnes adultes en situation de handicap en grand besoin d'encadrement, et à augmenter les taux de charge patronale de 0,5 %. Des éléments de simplification administrative ont également été introduits.

Concrètement, cela permettra l'engagement de 63 équivalents temps plein dans le secteur, au bénéfice des 20 centres d'activité de jour et des 21 centres de logement collectif agréés par la Commission communautaire française, afin d'améliorer la prise en charge des personnes de grande dépendance.

J'en viens au projet multipartenarial de la maison de l'autisme. Le projet de rénovation des bâtiments dans le quartier d'Usquare, porté par la Région, est un projet ambitieux de plus de 1.000 mètres carrés. Effectivement, quelques années seront encore nécessaires à la rénovation de ce site. Néanmoins, en attendant la fin des travaux, un bâtiment de 190 mètres carrés, situé à Auderghem en lisère de la forêt de Soignes, a été affecté temporairement pour mettre progressivement en œuvre le projet dès la fin de l'année 2023.

Le guichet unique handicap.brussels est un projet porté conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Ce site d'information sera mis en ligne au mois de janvier 2024. Il rassemblera toute l'information utile pour les personnes en situation de handicap vivant à Bruxelles, quel que soit l'organisme compétent. Sur toutes les thématiques de vie, l'internaute pourra trouver l'information et être redirigé au bon endroit pour solliciter de l'aide ou une intervention.

Concernant les ETA – un secteur primordial et émancipateur par essence –, une étude a été lancée en 2023 pour la réalisation d'un « New Deal » pour repenser leurs activités et pérenniser leurs nouvelles actions. Les conclusions de cette analyse sont attendues pour le premier semestre 2024. Un comité d'accompagnement a été créé, englobant les représentants des ETA, la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté, les organisations syndicales, l'administration et le cabinet de mon collègue M. Rudi Vervoort.

Madame Tahar, c'est bien la Commission communautaire française, en qualité de pouvoir organisateur, qui est à l'origine de la création de deux nouvelles écoles sur le campus du CERIA, pour un budget avoisinant les 40 millions d'euros, avec des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à concurrence de 14,5 millions d'euros.

Outre la construction de ces écoles exemplaires sur le plan de la durabilité – notamment pour ce qui est de la performance énergétique des bâtiments ou de la gestion des eaux –, la Commission communautaire française maintient ses efforts en matière de maintenance, de rénovation et d'amélioration des conditions d'enseignement dans tous ses bâtiments.

À propos du mal-être en milieu scolaire évoqué par M. De Beukelaer, les premiers intervenants susceptibles de

le détecter et d'intervenir sont les acteurs intrascolaires : corps professoral, éducateurs, accrocheurs scolaires, services de la promotion de la santé à l'école et centres psycho-médico-sociaux. Afin de compléter les actions menées par les acteurs de terrain dans les écoles, une antenne santé – bien-être a été récemment mise en place sur le campus du CERIA.

Quant à la question très importante du transport scolaire et de la manière de pérenniser et de stabiliser ce service essentiel rendu aux élèves, M. Vervoort poursuit ses efforts. Les circuits seront pérennisés grâce aux moyens qui ont été apportés à la mission 25. Vous le constaterez vous-mêmes dans le cadre des discussions budgétaires. Avec un budget total de plus de 16 millions d'euros au budget initial de 2024, alors que le budget de départ en 2019 était de 12 millions d'euros, nous poursuivons la réforme du transport scolaire en mettant en place de nouveaux circuits, à pied ou en transports en commun. Les circuits en minibus et en taxi fonctionnent et se poursuivront l'année prochaine.

Monsieur Obolensky, faites attention à la désinformation en ce qui concerne la suppression du ramassage scolaire pour les enfants de l'enseignement spécialisé de type 8. La règle limitant le transport en bus pour les élèves à partir de 10 ans fréquentant ce type d'enseignement a toujours existé. Par contre, la possibilité d'obtenir des dérogations a changé et leur délivrance n'est plus laissée à la seule appréciation de l'administration. Désormais, les demandes de dérogation sont instruites et accordées par la Commission consultative du transport scolaire, qui réunit les associations de parents, les représentants du secteur du handicap et les écoles. Un total de 189 élèves, principalement inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 8, ont demandé une dérogation. Sur ces 189, 177 élèves ont reçu un avis positif de la Commission consultative du transport scolaire et deux recours introduits auprès du ministre Vervoort ont également reçu une réponse positive.

S'agissant du nombre de places en crèche, je viens de l'évoquer en répondant à la question d'actualité Mme Lahssaini. Ce nombre ne diminue pas mais augmente au contraire. Les places créées entre 2014 et 2018 sont au nombre de 767. Entre 2019 et 2023, il y en a eu 1.456 et à l'horizon 2026, il y en aura encore 664.

Enfin, concernant la formation professionnelle et la promotion de l'alternance, une note d'orientation visant une réforme de l'alternance a été adoptée par le Collège le 3 juin 2023. Elle a été rédigée en concertation avec les opérateurs, les secteurs, Actiris et les partenaires sociaux. Cette réforme, divisée en six axes, consacre un axe entier à la sensibilisation des entreprises ainsi qu'un autre à la promotion de l'alternance. Cette réforme sera traduite notamment dans le futur contrat de gestion de l'Espace formation PME et son plan d'action incluant des mesures favorisant la participation des entreprises au dispositif. Celui-ci sera soumis au Collège d'ici fin 2023.

Vous m'avez également interrogée sur la garantie des droits des stagiaires en alternance. La réforme de l'alternance met effectivement l'accent sur la protection des apprenants, avec un meilleur accompagnement en amont et durant le stage en entreprise, afin d'éviter tout abus.

Concernant la stratégie qualification-emploi, elle dédie un axe entier à une stratégie partenariale avec les secteurs et

les employeurs. La stratégie compte profiter des collaborations existantes au sein des pôles formation-emploi et du centre de référence professionnelle pour mettre en place des parcours de formation sur mesure, avec les entreprises, débouchant sur un emploi. La stratégie prévoit aussi de mieux visibiliser le panel des possibilités de formation en entreprise et de clarifier les spécificités des nombreux dispositifs existants, tant pour les candidats stagiaires que pour les employeurs. Enfin, la stratégie a été approuvée conjointement en seconde lecture par le Collège de la Commission communautaire française et, par ailleurs, par le Gouvernement bruxellois.

Au sujet de l'enjeu des guichets et de la numérisation des services, vous aurez très bientôt l'occasion de vous pencher sur le texte que mon collègue, M. Clerfayt, vous soumettra. Le Gouvernement restera bien entendu attentif à garantir un accès universel aux administrations et aux services publics.

À mon tour, j'aimerais conclure avec une citation de Toni Morrison, lauréate noire américaine du prix Pulitzer, qui nous disait : « Si vous êtes libre, vous devez libérer quelqu'un d'autre. Si vous avez du pouvoir, alors votre devoir est de donner du pouvoir à quelqu'un d'autre. ».

Il ne me revient pas de dresser le bilan de votre Parlement. Certains estiment qu'il n'y a pas suffisamment de séances, d'autres qu'il y en a bien assez. Pour ma part, j'ai pu observer des séances classiques, d'autres plus spécifiques sur des sujets particuliers. Je me souviens de celle sur les prisons, de la présentation de l'étude EVRAS, de la commission sur les droits de l'enfant, et bien d'autres encore.

Vous aussi avez donné du pouvoir à d'autres via les commissions délibératives, et il vous revient donc de dresser votre propre bilan, mais mon sentiment est que le Parlement n'a pas chômé au cours de cette législature.

Donner du pouvoir à d'autres, c'est aussi la mission quotidienne de notre institution, donner du pouvoir ou émanciper, « empouvoier », selon un joli néologisme qui fera plaisir à M. de Patoul. Toutes les actions ici énumérées sont le fruit de ce travail collectif. Les services de la Commission communautaire française continueront dans cette voie, accompagnés au quotidien par quelque 2.000 associations.

Je perçois aussi chez certains une envie de grande révolution ou de « grand soir ». Au risque de les décevoir, la Commission communautaire française se confond en réalité avec une succession de « petits matins » vécus chaque jour par les acteurs et actrices de terrain à travers leurs actions concrètes. C'est de cet engagement que les Bruxelloises et les Bruxellois ont besoin ici et maintenant. Des milliers et des milliers d'actes posés chaque jour. La Commission communautaire française, c'est du concret !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Nous avons reçu, pas plus tard qu'hier soir, les documents budgétaires. Nous allons les analyser au cours des semaines à venir. Cette étape et la suivante seront déterminantes pour juger d'un certain nombre de déclarations et peut-être chercher d'autres explications.

Pour le reste, j'ai pris note de l'intention de déléguer certains services pour en renforcer d'autres. Vous avez dit que la cocomisation viserait une certaine cohérence, alors que la

motivation est ailleurs, dans des objectifs budgétaires. Même si l'on peut comprendre la nécessité de trouver des moyens pour renforcer un certain nombre de budgets en difficulté, à un moment ou à un autre, il faudra nous expliquer où va s'arrêter la cocomisation. Sinon, quoi que vous puissiez en dire, la Commission communautaire française finira par devenir une coquille vide. Il faudra, un jour, débattre de cette question.

Il y a très longtemps, on avait sacrifié le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage, alléguant qu'il n'avait aucune valeur ajoutée pour les politiques de la Commission communautaire française. Il y a ensuite eu un basculement des maisons de repos et de la politique du tourisme. Aujourd'hui, toute une série d'autres volets sont cocomisés pour dégager des moyens budgétaires. À l'avenir, il faudra porter un regard clair sur ce qu'on veut garder au sein de la Commission communautaire française, à moins qu'on ne décide de mettre un terme à cette institution, ou à ne lui réserver que quelques compétences résiduelles. Encore faudrait-il savoir lesquelles.

Cette cocomisation sans fin doit à un moment donné nous inciter à nous interroger sur le sort que nous voulons réserver à un certain nombre de compétences, en veillant à ne pas nous laisser dépouiller peu à peu de celles que nous possédons encore à l'heure actuelle.

Pour le reste, nous allons nous atteler à l'examen budgétaire. Vous avez cité les « petits matins » de la Commission communautaire française. Espérons qu'avec la saison qui s'annonce, ces petits matins ne soient pas trop frileux.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Jamal Ikazban (PS). - Dans l'exercice auquel nous nous livrons depuis ce matin, il y a ceux qui voient tout en noir, tout en gris ou tout en blanc. Cependant, quels que soient les points de vue exprimés, il est remarquable que tous aient relevé l'importance des matières personnalisables et du rôle tenu par la Commission communautaire française. Je tiens à vous en remercier et à vous en féliciter, quel que soit votre parti, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition. Je tiens, moi aussi, à rappeler l'importance de notre tissu associatif, des innombrables citoyens qui n'hésitent pas à s'engager, de notre administration.

Lors de l'évocation des matières personnalisables, Madame la ministre-présidente, j'ai relevé également que tout le monde a parlé du handicap, de la réinsertion des personnes et des ETA. Notre rôle est évidemment de défendre des points de vue, des orientations, d'obtenir des budgets, de les répartir et de faire des choix, ce qui n'est pas toujours facile parce que vos enveloppes ne sont pas extensibles.

Par ailleurs, notre rôle est aussi de protéger et d'aider notre secteur. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir estimé recevable notre motion relative à un conflit d'intérêts. En effet, le Parlement fédéral examine en ce moment une proposition de loi qui aura des conséquences désastreuses pour nos associations, en particulier les ETA.

Je rappelle que la Région bruxelloise compte douze ETA qui emploient près de 1.450 personnes, dont 80 % sont en situation de handicap. Toutes ces personnes sont mises au travail et participent à un processus d'inclusion dans la société.

Notre collègue Françoise Schepmans est à l'initiative d'une résolution visant à renforcer le rôle des ETA et dont nous aurons bientôt à débattre. Notre motion relative à un conflit d'intérêts a été déposée précisément parce que, si elle est adoptée, la proposition de loi fédérale risque de coûter très cher aux ETA.

Je rappelle que les entreprises de travail adapté étaient déjà en difficulté. Le Gouvernement a fait de gros efforts en dégageant plus de 6 millions d'euros au total, et 3 millions d'euros récemment, après la crise énergétique. Il est clair que si l'on n'arrête pas cette proposition de loi au niveau fédéral, cela signifiera purement et simplement la faillite de certaines de nos entreprises de travail adapté ainsi que la mise sur le carreau des personnes porteuses de handicap et de leurs encadrants.

Chers collègues, essayons de joindre le geste à la parole et soutenons tous ensemble la procédure de conflit d'intérêts quant à la décision qui risque d'être prise par le niveau fédéral. Nous, les francophones de Bruxelles, défendons les plus fragilisés, nos secteurs « cocofiens ». Nous sommes là pour dire « stop » et pour obliger l'État fédéral à faire une pause, à négocier et à discuter pour éviter de créer des effets pervers pour les populations les plus fragilisées.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

M. Petya Obolensky (PTB).- J'aimerais aborder l'élément temporel, qui me paraît toujours un peu bizarre en Commission communautaire française. Hier soir, nous avons reçu les budgets, et hier durant l'après-midi, la DPG de la ministre-présidente, qui a, de son côté, quatre à cinq heures pour fournir sa réplique. Je trouve cela singulier, alors que les députés manquent de temps pour se préparer.

Ma collègue vous a expliqué qu'à Bruxelles, avant-même l'arrivée d'un enfant, il faut rapidement l'inscrire sur les listes d'attente des crèches par manque de places. Dès les premiers pas jusqu'à la mort, il est difficile d'avoir une vie digne, un logement digne, un emploi digne, de bénéficier d'une mobilité qui ne coûte pas les yeux de la tête, etc. La caractéristique majeure de notre époque est, par ailleurs, qu'une minorité s'enrichit sur le dos de l'écrasante majorité. Cela devrait vous guider. Vous avez dit que le budget avait augmenté de 20 % à 30 % durant l'ensemble de la législature.

En effet, il y a eu des crises énormes telles que celle de la Covid-19, de l'inflation, de l'énergie, c'est donc la moindre des choses que le budget ait augmenté ! Le bilan est que la moitié des Bruxellois se situe pile au-dessus du seuil de pauvreté pour le moment. C'est le bilan de votre politique, et de celle de tous les partis présents ici.

Dieu merci, il n'y a pas de coupe supplémentaire du budget en Commission communautaire française. C'eût été prendre de la viande sur un corps décharné. Cela étant dit, les coupes régionales annoncées par Rudi Vervoort – à savoir 3 % de personnel en moins, 5 % de budget fonctionnel en moins, 8 % de subsides fonctionnels en moins et 10 % d'investissements stratégiques en moins – ont bien entendu un impact gigantesque sur la Commission communautaire française, puisqu'elle travaille avec ce public particulièrement précarisé.

Au passage, je vous remercie pour votre réponse sur les crèches. Il semblerait que M. Rudi Vervoort ait raconté n'importe quoi dans sa réponse écrite.

Enfin, sur les 177 dérogations relatives aux transports scolaires sans accompagnement au niveau de la STIB dont vous parlez, j'espère bien que certaines d'entre elles ont été accordées, depuis le dépôt de ma question.

Au sein du PTB, nous n'avons d'ailleurs aucun problème à diversifier l'offre des transports scolaires. De bonnes expériences ont été menées il y a plusieurs années avec la STIB, notamment par le biais de transports spéciaux qui amenaient les enfants à la piscine. Si nous revenons à ce genre de diversification, nous devons le faire avec les bons moyens, et pas avec des bouts de ficelle. Il faut un accompagnement tangible et ce n'est pas ce dont témoigne le terrain auprès de nous.

S'agissant des ETA, vos propres partis siégeant au Parlement fédéral vous mettant en danger au niveau régional, nous soutiendrons la motion de la majorité si elle peut fait avancer les choses. Nous avons également soutenu la proposition de consultation des organisations syndicales afin que les fédérations patronales ne soient pas les seules à l'être. Nous continuerons ce combat dans le cas des ETA.

Enfin, je terminerai par une boutade. Madame Trachte, j'ai bien compris, dès le premier jour, que nous ne nous trouvons pas ici dans un organe révolutionnaire. Un collègue avait plutôt parlé d'un organe « résolutioinaire », puisque nous passons notre temps à rédiger des résolutions qui n'ont que très peu de conséquences dans le monde réel. Ce n'est effectivement pas l'outil le plus utile pour satisfaire les besoins des Bruxellois.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Il est important de rappeler que les moyens alloués aux politiques de la cohésion sociale, aux politiques personnalisables et aux politiques culturelles seront maintenus, voire renforcés. Il faut rassurer les secteurs et les remercier pour leur travail considérable.

Je n'aborderai pas ici l'axe patrimonial en discussion au niveau fédéral. Nous en parlerons en commission après les congés d'automne. Nous veillerons, bien entendu, à ce que cette réforme fiscale n'ait pas d'incidence sur les ETA ni sur les associations œuvrant à la Commission communautaire française.

M. le président.- La discussion de la DPG est close.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance sur convocation.

La séance plénière est levée à 15h23

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Marie Borsu, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski,

Christophe De Beukelaer, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Ibrahim Donmez, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysels, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy,

Petya Obolensky, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Tristan Roberti, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERPARLEMENTAIRES

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE EN VUE D'EXAMINER LE PROJET DE DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, DE LA RÉGION WALLONNE, DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE,
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
INSTITUANT UN DÉFENSEUR DES ENFANTS COMMUN

Commission interparlementaire « Défenseur des enfants commun »		
	Membres effectifs	Membres suppléants
Groupe PS	Agic Leila	Ghyssels Marc-Jean
	Chabbert Delphine	Ikazban Jamal
	El Yousfi Nadia	Jamouille Véronique
		Koyuncu Hasan
Groupe MR	Aït-Baala Latifa	d'Ursel Anne-Charlotte
	Barzin Clémentine	Teitelbaum Viviane
		Weytsman David
Groupe Ecolo	Soiresse Njall Calvin	Borsu Marie
	Tahar Farida	Mouhssin Ahmed
		Talhi Hicham
Groupe PTB	Obolensky Petya	Dagrin Francis
		Vancauwenberge Luc
Groupe DéFI	Bomele Nicole Nketo	de Patoul Jonathan
		Vossaert Michael

**COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE EN VUE D'EXAMINER LE PROJET DE DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF
À L'ADOPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SOCIAL SANTÉ INTÉGRÉ BRUXELLOIS**

Commission interparlementaire « PSSI »		
	Membres effectifs	Membres suppléants
Groupe PS	Ikazban Jamal	Chabbert Delphine
	Jamoulle Véronique	Donmez Ibrahim
	Ouriaghli Mohamed	Ghyssels Marc-Jean
		Koyuncu Hasan
Groupe MR	Aït-Baala Latifa	Barzin Clémentine
	Weytsman David	Köksal Sadik
		Schepmans Françoise
Groupe Ecolo	Mouhssin Ahmed	Lecocq Marie
	Tahar Farida	Naessens Thomas
		Talhi Hicham
Groupe PTB	Bauwens Bruno	Obolensky Petya
		Vancauwenberge Luc
Groupe DéFI	Nagy Marie	de Patoul Jonathan
		Ozkara Emin

**COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE EN VUE D'EXAMINER LE PROJET DE DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIFS À LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES AUTORITÉS PUBLIQUES**

Commission interparlementaire « Transition numérique »		
	Membres effectifs	Membres suppléants
Groupe PS	Emmery Isabelle	Agic Leila
	Ikazban Jamal	Jamoulle Véronique
	Koyuncu Hasan	Temiz Sevket
		Uyttendaele Julien
Groupe MR	Czekalski Aurélie	Barzin Clémentine
	Köksal Sadik	d'Ursel Anne-Charlotte
		Van Goidsenhoven Gaëtan
Groupe Ecolo	Pitseys John	Genot Zoé
	Tahar Farida	Lux Pierre-Yves
		Mouhssin Ahmed
Groupe PTB	Obolensky Petya	Bauwens Bruno
		Vancauwenberge Luc
Groupe DéFI	De Bock Emmanuel	de Patoul Jonathan
		Nagy Marie

**COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE EN VUE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE DÉCRET CONJOINT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE, MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION
DU 30 JANVIER 2014 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
ET LA RÉGION WALLONNE PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE**

Commission interparlementaire « Déontologie »		
	Membres effectifs	Membres suppléants
Groupe PS	Agic Leila	Casier Martin
	Emmery Isabelle	El Yousfi Nadia
	Ikazban Jamal	Ghyssels Marc-Jean
		Jamoulle Véronique
Groupe MR	Czekalski Aurélie	Barzin Clémentine
	Van Goidsenhoven Gaëtan	de Lobkowicz Ariane
		Köksal Sadik
Groupe Ecolo	Pitseys John	Lecocq Marie
	Tahar Farida	Mouhssin Ahmed
		Talhi Hicham
Groupe PTB	Vancauwenberge Luc	Bauwens Bruno
		De Smedt Françoise
Groupe DéFI	Magdalijs Christophe	Loewenstein Marc
		Nagy Marie

ANNEXE 2

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

1. Election du Bureau de la commission (article 16, § 2, du Règlement)

2. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (supplée Mme Clémentine Barzin, excusée), Mme Véronique Jamoulle (présidente), M. Sadik Köksal, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli et Mme Françoise Schepmans.

Membres absents : Mme Marie Borsu, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Mme Isabelle Emmery (excusée), Mme Joëlle Maison et M. Hicham Talhi.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

1. Election du Bureau de la commission (article 16, § 2, du Règlement)

2. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Véronique Jamoulle (présidente – remplace Mme Leila Agic), M. Sadik Köksal (supplée M. David Weytsman), M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky (remplace M. Jean-Pierre Kerckhofs), M. Mohamed Ouriaghli (remplace M. Ibrahim Donmez) et Mme Françoise Schepmans (remplace Mme Viviane Teitelbaum).

Membres absents : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Zoé Genot, Mme Fadila Laanan, M. Emin Ozkara et Mme Farida Tahar.

COMMISSIONS RÉUNIES

DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

ET DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

(CONJOINTEMENT AVEC LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE L'AIDE AUX PERSONNES
DE L'ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE)

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

1. Cadastre de l'offre et l'étude des besoins en matière de handicap à Bruxelles¹
Diagnostics multiples, grande dépendance et accès aux soins²

2. Divers

**Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire,
des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

Membres présents : Mme Clémentine Barzin, Mme Zoé Genot (remplace Mme Marie Borsu), M. Jamal Ikazban (supplée Mme Isabelle Emmery), Mme Véronique Jamoulle, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Françoise Schepmans et Mme Farida Tahar (supplée M. Hicham Talhi).

Membre absente : Mme Ariane de Lobkowicz.

¹ Etude commune de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune présentée par Brussels Studies Institute le 5 juin 2023.

² Suivi de la réunion des commissions réunies de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, et des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé du 13 juin 2023.

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (*partim*), Mme Clémentine Barzin (supplée Mme Latifa Aït-Baala, *partim*), M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, M. Jamal Ikazban (supplée Mme Fadila Laanan), Mme Véronique Jamouille (remplace Mme Leila Agic), M. Sadik Köksal (supplée M. David Weytsman), Mme Joëlle Maison (remplace Mme Nicole Nketo Bomele), M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky (remplace M. Jean-Pierre Kerckhofs), Mme Françoise Schepmans (remplace Mme Viviane Teitelbaum) et Mme Farida Tahar (présidente).

Membre absent : M. Emin Ozkara.

Etaient également présents : M. Bruno Bauwens et Mme Céline Fremault (députés), ainsi que M. Alain Maron et M. Rudi Vervoort (ministres).

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

- 1. Auditions de représentants du groupe de travail initié par le cabinet du ministre Rudi Vervoort – Musée des Migrations**
- 2. Divers**

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (supplée Mme Françoise Schepmans), Mme Marie Borsu, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban (supplée Mme Véronique Jamouille, excusée), M. Pierre-Yves Lux (supplée M. Hicham Talhi), Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky et M. Mohamed Ouriaghli (président).

Membres absents : Mme Clémentine Barzin et M. Sadik Köksal.

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ**

MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

- 1. Visite de la cellule mobile d'intervention MAYA**
- 2. Divers**

Ont participé à la visite : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nadia El Yousfi, Mme Gladys Kazadi, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

**COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

- 1. Nomination du Bureau du Comité d'avis (article 101, § 4, du Règlement)**
- 2. Visite de l'asbl Chèvrefeuille**
- 3. Divers**

Membres présents : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Delphine Chabbert (remplace M. Jamal Ikazban, excusé), Mme Margaux De Ré, Mme Isabelle Emmery, Mme Marie Nagy (présidente) et M. John Pitseys.

Membres absents : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky et Mme Viviane Teitelbaum (excusée).

Était également présente : Mme Nadia El Yousfi (députée).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

MARDI 17 OCTOBRE 2023

1. **Proposition de résolution en faveur de l'amélioration de la politique de promotion de la santé visant à prévenir les chutes des personnes âgées**
déposée par M. Ahmed Mouhssin, M. Ibrahim Donmez, M. Hasan Koyuncu et Mme Nicole Nketo Bomele
[doc. 120 (2022-2023) n° 1]
2. **Proposition de résolution relative à la reconnaissance de la pair-aidance et à l'intégration des pairs-aidants dans les services sociaux et de santé**
déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, M. Jonathan de Patoul, M. David Weytsman, Mme Gladys Kazadi et Mme Victoria Austraet
[doc. 123 (2022-2023) n° 1]
3. **Divers**

Membres présents : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Ariane de Lobkowicz, M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, M. Hasan Koyuncu (remplace Mme Fadila Laanan, excusée), M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar (présidente, *partim*) et M. David Weytsman (président, *partim*).

Membres absents :

Mme Nicole Nketo Bomele (excusée), M. Jean-Pierre Kerckhofs (excusé) et M. Emin Ozkara.

Assistaient également à la réunion : M. Jamal Ikazban et Mme Gladys Kazadi (députés).

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

1. **Auditions sur la thématique des « Places d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales »**
2. **Ordre des travaux**
3. **Divers**

Membres présents : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jamal Ikazban, M. Ahmed Mouhssin, Mme Marie Nagy (présidente), Mme Isabelle Pauthier (remplace Mme Margaux De Ré) et M. John Pitseys.

Membres absents : Mme Isabelle Emmerly (excusée), M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Petya Obolensky et Mme Viviane Teitelbaum.

ANNEXE 3

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2023/1437 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocation de base de la mission 26

2023/1634 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 11

2023/1706 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocation de base du programme 1 de la mission 22 et allocation de base du programme 2 de la mission 23

2023/1774 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 26

2023/1907 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 14 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que, interprété en ce sens qu'il exige d'un descendant âgé de plus de vingt et un ans d'un Belge qui n'a pas exercé son droit à la libre circulation d'être à charge du regroupant belge dans le pays de provenance ou d'origine, l'article 40^{ter}, § 2, alinéa 1^{er}, 1°, de la loi du 15 décembre 1980 « sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers », en renvoyant aux termes « ou qui sont à leur charge » contenus dans l'article 40^{bis}, § 2, alinéa 1^{er}, 3°, de la même loi, ne viole pas les articles 10 et 11, lus en combinaison avec l'article 22, de la Constitution (117/2023) ;
- l'arrêt du 14 septembre 2023 par lequel la Cour :
 1. annule l'article 81 de la loi du 21 janvier 2022 « portant des dispositions fiscales diverses » ;
 2. rejette le recours pour le surplus (118/2023) ;
- l'arrêt du 14 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22 de la loi du 15 juin 1935 « concernant l'emploi des langues en matière judiciaire » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (119/2023) ;
- l'arrêt du 14 septembre 2023 par lequel la Cour :
 1. annule l'article 64, § 2, cinquième tiret, de la loi du 30 juillet 2022 « visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II » ;
 2. rejette le recours pour le surplus (120/2023) ;
- l'arrêt du 14 septembre 2023 par lequel la Cour :
 1. annule l'article 54 de la loi du 18 mai 2022 « portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé », en ce qu'il remplace l'article 25, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 6 août 1990 « relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités » ;
 2. rejette les recours pour le surplus (121/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 16 à 21 du décret de la Région wallonne du 3 février 2022 « modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention », introduits par Jocelyne Franssen et l'asbl « Droits et libertés » et par l'asbl « Notre Bon Droit » et autres (123/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 90, alinéa 1^{er}, 9°, premier tiret, lu en combinaison avec les articles 97 et 102, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992, dans leur version applicable à l'exercice d'imposition 2017, violent les articles 10, 11 et 172 de la Constitution en ce qu'ils ne prévoient pas une déduction des frais exposés par les contribuables qui acquièrent des revenus divers mentionnés à l'article 90, alinéa 1^{er}, 9°, premier tiret, du CIR 1992 (124/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. les articles 186 et 187 du décret communal flamand du 15 juillet 2005 et les articles 286 et 288 du décret flamand du 22 décembre 2017 « sur l'administration locale » ne violent pas les articles 10, 11 et 170 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 190 de la Constitution ;
 2. la deuxième question préjudicielle n'appelle pas de réponse (125/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 5 de la loi du 23 juin 2022 « portant dispositions diverses urgentes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et portant dispositions relatives aux exceptions à l'obligation du secret des réviseurs d'entreprises et des experts-comptables certifiés » (modification de l'article 5 de la loi du 18 septembre 2017 « relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces »), introduit par l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (126/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article D.IV.13 du Code du développement territorial ne viole pas l'article 23, alinéa 3, 4°, de la Constitution (127/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. la Cour n'est pas compétente pour répondre à la première question préjudicielle ;
 2. les articles 15 et 55 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 « modifiant diverses législations en matière de bail à ferme » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (128/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour, sous réserve de ce qui y mentionné, rejette le recours en annulation des articles 3 et 4 du décret de la Région flamande du 15 juillet 2022 « modifiant le décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, coordonné le 15 juin 2018 », introduit par Inti De Bock et autres (129/2023) ;
- l'arrêt du 21 septembre 2023 par lequel la Cour annule les articles 2, 3, 5, 14 et 15 de la loi du 3 août 2016 « instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière » en ce qu'ils s'appliquent à l'exercice d'imposition 2016 (130/2023) ;

- l'arrêt du 12 octobre 2023 par lequel la Cour :
 1. annule l'article 8, § 1^{er}, 4°, et § 2, de la loi du 25 décembre 2016 « relative au traitement des données des passagers » ;
 2. annule l'article 27 de la loi du 25 décembre 2016 précitée, en ce qu'il ne subordonne pas, sauf en cas d'urgence dûment justifiée, la communication des données PNR aux fins d'une évaluation ultérieure à un contrôle préalable effectué soit par une juridiction soit par une autorité administrative indépendante, sur demande motivée des autorités compétentes ;
 3. annule les articles 28 à 31 de la loi du 25 décembre 2016 précitée ;
 4. annule l'article 16/3 de la loi du 30 novembre 1998 « organique des services de renseignement et de sécurité », tel qu'il a été inséré par l'article 51 de la loi du 25 décembre 2016 précitée ;
 5. sous réserve des interprétations y mentionnées et, compte tenu de ce qui y est dit, rejette le recours pour le surplus (131/2023) ;
- la question préjudicielle concernant l'article 37/1 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », posée par le Tribunal de police de Liège, division de Liège ;
- la question préjudicielle relative à l'article XI.205, § 4, du Code de droit économique, avant sa modification par la loi du 19 juin 2022, posée par le Conseil d'État ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 339, alinéa 3, de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002, tel que cet article a été modifié par l'article 15 du décret de la Région wallonne du 2 février 2017 et avant sa modification par l'article 261 du décret de la Région wallonne du 21 décembre 2022, posées par la Cour du travail de Liège, division de Liège ;
- la question préjudicielle concernant l'article 108, 1°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, posée par le Tribunal du travail de Gand, division de Gand ;
- les recours en annulation partielle de l'article 5 de la loi du 11 juillet 2013 « modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 », introduits par l'asbl « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres et par Dirk Bus et autres ;
- la question préjudicielle relative à l'article 27 de la loi du 24 décembre 2020 « portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II) », posée par la Cour du travail de Mons ;
- la question préjudicielle relative à l'article D.II.36, § 2, alinéa 2, du Code wallon du développement territorial, posée par le Conseil d'État ;
- la question préjudicielle relative à l'article 3 de la loi du 11 décembre 1998 « portant création d'un organe de recours en matière d'habilitations, d'attestations et d'avis de sécurité », posée par l'organe de recours ;
- le recours en annulation partielle de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mars 2023 « modifiant l'ordonnance du 1^{er} mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes, l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie », introduit par l'asbl « Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique » et autres ;
- le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle du décret de la Région wallonne du 9 mars 2023 « relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique », introduits par l'asbl « Recupel » et autres.

